

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

PARAISANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS A CONAKRY

ABONNEMENTS ET ANNONCES:

Les demandes d'abonnements et annonces doivent être adressées au SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT
B.P.: 263 CONAKRY (avec la mention Direction Nationale des Publications Officielles, de la Documentation Administrative et des Archives)

Les annonces devront parvenir au S.G.G. au plus tard les 1er et 15 de chaque mois pour publication dans le numéro suivant.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance à l'ordre du Secrétariat Général du Gouvernement exclusivement par chèque barré certifié ou virement bancaire au compte n° 41-11-098/J.O.

B C R G Conakry
Prix du numéro : 1 5 00 FG
Année antérieure: 2.000 FG
PRIX DES ANNONCES & AVIS :
La ligne : 5000 FG.

ABONNEMENTS

1 an

• 1 GUINEE	45 000 FG
• 2 PARAVION	
AFRIQUE	100 000 FG
AUTRES PAYS	150 000 FG

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique

ARRETE

Arrêté A/2002/6275/MEFP/DNFP du 28 novembre 2002, portant proclamation des résultats du concours de recrutement de nouveaux fonctionnaires pour le compte du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique.

56

Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

Arrêté/A/2003/19/MAT/DNLPAJ du 15 Janvier 2003, portant agrément de l'ONG << Nature et Traditions >>

94

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis de Bornage

PARTIE OFFICIELLE

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

ARRETES

Arrêté A/2002/6275/MEFP/DNFP du 28 Novembre 2002, portant proclamation des résultats du concours de recrute-

ment de nouveaux fonctionnaires pour le compte du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique.

Le Ministre ;

Arrête :

Article 1 : Les candidats dont les noms suivent, sont déclarés définitivement admis, par ordre de mérite, au concours de recrutement de nouveaux fonctionnaires pour le compte du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique. Ce sont : (voir liste ci-jointe de la page 56 à la page 93 ou de 1 à 38).

94 Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 28 novembre 2002

Lamine Kamara

Page : 1

1- OPTION : INSTITUTEUR H/B

* RANG *	* PRENOMS ET NOMS *	* CENTRE *	* PV *	* ECOLE *	* MEN- *
!	!	!	!	! ORIG. !	! TION !
1 ère	NAGNOUMA MARA	KINDIA	437	ENI	
2e	NANKOUMAN SACKO	KINDIA	270	KINDIA	
2x	ALPHA OUMAR KOWELE	KINDIA	295	KINDIA	
2x	TONGUINO JEAN	ZERE	508	ZERE	
2x	KHAMIS KASSIM	ZERE	510	ZERE	
6e	MADELEINE CHERIF	KINDIA	210	KANKAN	
6x	DJENABOU CAMARA	KINDIA	300	KINDIA	
6x	IDRISSA YAYA SYLLA	KINDIA	723	ENI	
6x	OUSMANE BAH	KINDIA	724	FIMG	
6x	AISSATA CAMARA	KINDIA	725	FIMG	
6x	MOHAMED DRAME	KINDIA	726	FIMG	
6x	BAH MAMADOU GANDO	MAMOU	100	CONA	
6x	BAH MARIAMA BINTA	MAMOU	104	LABE	
6x	MANSARE IRACI	ZERE	509	ZERE	
15e	SOULEYMANE KOULIBALY	CONA	954	KINDIA	
15x	KOULEMOU PEPE 1	ZERE	224	ZERE	
17e	MOUSSA N'FANLY CAMARA	CONA	936	CONA	
17x	BANGOURA SOULEYMANE	BOKE	162	KINDIA	
17x	TAPINI KLEY GOMOU	KINDIA	209	CONA	
17x	NOUNKOUNBA BAH	KINDIA	273	KINDIA	
17x	SEKOU AMADOU CONDE	KINDIA	297	KINDIA	
17x	FATOUMATA DIARAYE KABA	KINDIA	310	KINDIA	
17x	MAIMOUNA CAMARA	KINDIA	321	KINDIA	
17x	AISSATOU FATOUMATA DIALLO	KINDIA	400	KINDIA	
17x	FATOUMATA BINTA DIALLO	KINDIA	728	ENI	
17x	IBRAHIMA SORY DIALLO	KINDIA	734	FIMG	
17x	BANGOURA AISSATA	MAMOU	46	DUBRE	
17x	DIALLO THIerno MALICK	MAMOU	99	CONA	
17x	MARA SAYON BOMBA	MAMOU	101	KANKAN	
17x	BALDE MOUSSA MOUCTAR	MAMOU	123	LABE	
17x	DJESSIRA TRAORE	MAMOU	293	KINDIA	
17x	FODE CAMARA	MAMOU	403	0	
17x	LAMAH ZAORO	ZERE	504	ZERE	
34e	THERESE GBONOHARA	CONA	555	CONA	
35e	HANKORIA CAMARA	CONA	436	CONA	
35x	AISSATOU DONGOL DIALLO	CONA	1288	CONA	
35x	CAMARA GUIRASSY	BOKE	147	KINDIA	

.../...



OPTION : INSTITUTEUR H/B

PAGE : 2

-----	*-----*	*-----*	*-----*
! RANG !	PRENOMS ET NOMS	! CENTRE !	PV ! ECOLE ! MEN- !
! !	! !	! !	! ORIG. ! TION !
-----	*-----*	*-----*	*-----*
35x!	CISSE KAOUSSOULAYE KARISSY	BOKE	160 ! KINDIA!
35x!	DIALLO IBRAHIMA SORY 2	BOKE	164 ! KINDIA!
35x!	BALDE MAMADOU YAYA AISSATOU	BOKE	423 ! LABE !
35x!	BONGONO TAMBA CYPRIEN	KINDIA!	304 ! KINDIA!
35x!	AMINATA CAMARA	KINDIA!	317 ! KINDIA!
35x!	OUMOU HAWA BARRY	KINDIA!	319 ! CONA !
35x!	FATOUMATA OUSMANE BAH	KINDIA!	355 ! KINDIA!
35x!	ALHASSANE BARRY	KINDIA!	362 ! KINDIA!
35x!	FARA MILLIMOUNO	KINDIA!	366 ! KINDIA!
35x!	MAMA ADAMA CAMARA	KINDIA!	374 ! KINDIA!
35x!	IBRAHIMA BOBO BAH PETTEL	KINDIA!	388 ! KINDIA!
35x!	DJENABOU BARRY	KINDIA!	401 ! CONA !
35x!	DALABA MARA	KINDIA!	439 ! ENI !
35x!	M'MAH CAMARA	KINDIA!	440 ! ENI !
35x!	SALEMATOU CONTE	KINDIA!	485 ! FIMG !
35x!	SEYDOUBA BANGOURA	KINDIA!	490 ! FIMG !
35x!	BAMINA CAMARA	KINDIA!	546 ! FIMG !
35x!	MABINTY BEATRICE CAMARA	KINDIA!	721 ! ENI !
35x!	BALDE MAMADOU OURY	MAMOU	122 ! LABE !
35x!	DIALLO MADY	MAMOU	147 ! LABE !
35x!	RAMATOULAYE BELEL DIALLO	MAMOU	269 ! LABE !
35x!	ALPHA ISSAGA DOUMBOUYA	MAMOU	364 ! LABE !
35x!	CAMARA MOUSSA 2	FARA	285 ! KANKAN!
35x!	HABIB KANDE	KKAN	128 ! KANKAN!
35x!	AMADOU KOUROUMA	KKAN	130 ! KANKAN!
35x!	REMY NINAMOU	ZERE	462 ! ZERE !
35x!	DONZO MOUSSA	ZERE	481 ! ZERE !
35x!	CISSE SALIYA	ZERE	488 ! KANKAN!
35x!	KALIVOGUI YAKPAORO	ZERE	503 ! ZERE !
67e!	AISSATOU N'DIAYE	CONA	935 ! CONA !
67x!	EL-HADJ N'DIAYE	CONA	1345 ! CONA !
67x!	AMINATA KABA	KINDIA!	264 ! KINDIA!
67x!	ABOUBAVAR MAKHISSA CAMARA	KINDIA!	489 ! FIMG !
67x!	MOHAMED BANGOURA	KINDIA!	507 ! FIMG !
67x!	BALDE MAMADOU DOGHORA	MAMOU	121 ! LABE !
67x!	MAMADOU MOUNTAGA DIALLO	MAMOU	309 ! LABE !
67x!	MOUSSA SOUMAH	MAMOU	418 ! 0 !
67x!	DOPAVOGUI SONA	ZERE	349 ! ZERE !
67x!	KPOGHOMOU BERTIN	ZERE	369 ! ZERE !
67x!	DOPAVOGUI M'MAH	ZERE	370 ! ZERE !
67x!	ZAORO MAOMOU	ZERE	460 ! ZERE !
67x!	SIAKAFFO KOUNDOUNO	ZERE	557 ! FARA !
80e!	DIAKA DIANE	CONA	1276 ! KINDIA!
80x!	LANSANA BABARA CAMARA	CONA	1344 ! CONA !
80x!	ALKALY KEITA	BOKE	9 ! CONA !
80x!	DIALLO MAMADOU LAMARANA	BOKE	413 ! LABE !
80x!	FATOU KABA	KINDIA!	178 ! KINDIA!
80x!	DAOUDA 2 CAMARA	KINDIA!	182 ! KINDIA!
80x!	FODE M'MAH CAMARA	KINDIA!	183 ! KINDIA!
80x!	ANGELINE VELA GUILAVOGUI	KINDIA!	363 ! KINDIA!
80x!	ABDOULAYE BAH	KINDIA!	370 ! KINDIA!
80x!	NABY LAYE CAMARA	KINDIA!	371 ! KINDIA!
80x!	SENY MASSY CAMARA	KINDIA!	376 ! KINDIA!
-----	*-----*	*-----*	*-----*

85

OPTION : INSTITUTEUR H/B

PAGE : 3

* RANG	* PRENOMS ET NOMS	* CENTRE	* PV	* ECOLE	* MEN-
!	!	!	!	! ORIG.	! TION!
80x	N'FAMOUSSA CAMARA	KINDIA	419	ENI	!
80x	JACQUELINE MANTY TOURE	KINDIA	441	FIMG	!
80x	KEITA MOUMINATOU	MAMOU	54	LABE	!
80x	DIALLO FATOUMATA	MAMOU	103	LABE	!
80x	BAH MARIAMA CIRE	MAMOU	116	LABE	!
80x	BALDE MAMADOU	MAMOU	118	CONA	!
80x	IBRAHIMA FILY TRAORE	MAMOU	183	CONA	!
80x	ELIA OULARE	MAMOU	209	ZERE	!
80x	ABOUBACAR AISSATA SYLLA	MAMOU	311	CONA	!
80x	HOUSSEYNATOU SIDIBE	MAMOU	404	0	!
80x	BAH IBRAHIMA	MAMOU	410	0	!
80x	LOUNCENY CONDE	LABE	90	LABE	!
80x	ALPHA OUMAR BALDE	LABE	347	LABE	!
80x	BARRY BOCAR BIRO	FARA	309	DABOLA	!
80x	CONDE ABOUBACAR	FARA	313	FARA	!
80x	KOVANA DORE	KKAN	131	KANKAN	!
80x	AMINATA DJIRE	KKAN	132	KANKAN	!
80x	DAOUDA TRAORE	KKAN	395	KANKAN	!
80x	KOLOMOU NYANKOYE	ZERE	229	ZERE	!
80x	WOTAMA KOUROUMA	ZERE	383	ZERE	!
80x	CECE LAMAH	ZERE	418	ZERE	!
80x	NYANKOYE LOUA	ZERE	459	ZERE	!
80x	LUOPOU KOLY MARC LAMAH	ZERE	463	ZERE	!
80x	KALIVOGUI MAURICE	ZERE	501	ZERE	!
115e	NABY YAMOOUSSA CONTE	CONA	883	CONA	!
115x	MAMADOU OURY MARIAMA DIALLO	MAMOU	382	LABE	!
115x	BANGOURA ANSOUMANE	MAMOU	408	0	!
115x	FODE MOUSSA SAYON CAMARA	MAMOU	419	0	!
115x	BAR MAMADOU HASSIMIOU	MAMOU	423	0	!
115x	SEKOUBA CONDE	KKAN	140	KANKAN	!
115x	DJEKORIAH KANTE	KKAN	145	KANKAN	!
115x	KOLEMOU KWICE	ZERE	68	ZERE	!
115x	LOUA WALA WOULOU	ZERE	188	ZERE	!
115x	MILLIMOUNO RAYMOND	ZERE	495	ZERE	!
115x	KEITA MALICK	ZERE	511	ZERE	!
115x	HABA NYANKOYE	ZERE	514	ZERE	!
127e	COLLETTE LAMAH	CONA	121	CONA	!
127x	ZAORO DOPAVOGUI	BOKE	13	CONA	!
127x	ALPHA AMADOU KINDY BARRY	BOKE	395	KINDIA	!
127x	SYLLA ABDOULAYE ALKALY	BOKE	446	KINDIA	!
127x	BARRATOU BARRY	KINDIA	727	FIMG	!
127x	BAH AMADOU	MAMOU	7	LABE	!
127x	DIALLO RAMATOULAYE TOUGUE	MAMOU	50	LABE	!
127x	CAMARA MAMADOUBA KABA	MAMOU	65	LABE	!
127x	DIALLO MAMADOU LAMARANA MOMBEYA	MAMOU	80	LABE	!
127x	DIALLO AISSATOU BELLA	MAMOU	203	LABE	!
127x	ABDOULAYE BILLO BALDE	MAMOU	282	LABE	!
127x	DUPUY ELISABETH	MAMOU	407	0	!
127x	CAMARA ABDOULAYE	MAMOU	409	0	!
127x	CHEICK OUMAR BALDE	LABE	91	LABE	!
127x	CAMARA BABOU	LABE	187	LABE	!
127x	ALHASSANE DIALLO	LABE	194	LABE	!
127x	AISSATOU SIRA BARRY	LABE	197	LABE	!

PAGE : 4

OPTION : INSTITUTEUR H/B

-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! RANG !	PRENOMS ET NOMS	! CENTRE !	PV	! ECOLE ! MEN- !
! !	! !	! !	! !	! ORIG. ! TION !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! 127x !	KOLIE FALIKOU	! FARA !	11	! ZERE !
! 127x !	ZOUMANIGUI KEKOURA	! FARA !	64	! KANKAN !
! 127x !	SARAN MOUSSA CAMARA	! KKAN !	344	! KANKAN !
! 127x !	LANCINE CAMARA	! KKAN !	391	! KANKAN !
! 127x !	ABOUBACAR TRAORE	! KKAN !	392	! KANKAN !
! 127x !	DELAMOU NIANKOYE SEVERIN	! ZERE !	165	! ZERE !
! 127x !	BALDE KADIATOU	! ZERE !	223	! ZERE !
! 127x !	DAN CLEMENT	! ZERE !	234	! CONA !
! 127x !	NYANKOYE HABA	! ZERE !	386	! ZERE !
! 127x !	CECE THEA	! ZERE !	387	! ZERE !
! 127x !	PEPE PHILIPP HABA	! ZERE !	438	! ZERE !
! 155e !	ROUGUIATOU BARRY	! CONA !	347	! CONA !
! 155x !	OUSMANE BANGOURA	! CONA !	858	! CONA !
! 155x !	MAFERING MARSHAL	! CONA !	955	! KINDIA !
! 155x !	DIALLO MARIAMA PEREDIO	! BOKE !	410	! KINDIA !
! 155x !	ALHOUSSEIN KEITA	! KKAN !	146	! KANKAN !
! 155x !	FANTA SARAN CAMARA	! KKAN !	187	! KANKAN !
! 155x !	SONOMOU ZOGHO	! ZERE !	294	! ZERE !
! 155x !	PEH AGNES HABA	! ZERE !	389	! ZERE !
! 155x !	LUCIEN MANIMOU	! ZERE !	412	! ZERE !
! 155x !	PAUL 2 LAMAH	! ZERE !	429	! ZERE !
! 165e !	IBRAHIMA SORY CAMARA	! CONA !	112	! CONA !
! 165x !	DOUSSOU MARA	! CONA !	349	! CONA !
! 165x !	ABDOURAHAMANE DIALLO	! CONA !	561	! CONA !
! 165x !	MAMADOU DIOUHE DIALLO	! CONA !	836	! CONA !
! 165x !	FRANCIS HABA	! CONA !	948	! CONA !
! 165x !	CLAUD SARA	! CONA !	1343	! KINDIA !
! 165x !	ALHASSANE SOW	! BOKE !	26	! LABE !
! 165x !	DIALLO SOULEYMANE	! BOKE !	230	! CONA !
! 165x !	BALDE OUSMANE TANOU	! BOKE !	233	! CONA !
! 165x !	KARAMBA BANGOURA	! BOKE !	390	! KINDIA !
! 165x !	KADIATOU TOURE	! KINDIA !	193	! KINDIA !
! 165x !	MAKHISSA CAMARA	! KINDIA !	379	! KINDIA !
! 165x !	DJENABOU BAH	! KINDIA !	404	! ENI !
! 165x !	FATOU SOUMAH	! KINDIA !	550	! ENI !
! 165x !	AMINATA DIANE	! LABE !	196	! LABE !
! 165x !	FATOUMATA BINTA DIALLO	! LABE !	199	! LABE !
! 165x !	FATOUMATA BINTA BALDE	! LABE !	202	! LABE !
! 165x !	LAOURATOU DIALLO	! LABE !	203	! LABE !
! 165x !	MAMADOU LY	! LABE !	308	! LABE !
! 165x !	IBRAHIMA NAFOU KOUROUMA	! FARA !	127	! KANKAN !
! 165x !	LANSANA BOLY CAMARA	! FARA !	146	! KANKAN !
! 165x !	LAMAH YALAHILE	! FARA !	243	! KANKAN !
! 165x !	MANSARE MAKOURA	! FARA !	263	! KANKAN !
! 165x !	KAMANO FARA MICHEL	! FARA !	287	! KANKAN !
! 165x !	IFFONO FARA MICHEL	! FARA !	290	! KANKAN !
! 165x !	KOLIE NIAKOYE SILVAIN	! FARA !	293	! KANKAN !
! 165x !	MOHAMED LAMINE KEITA	! FARA !	338	! KANKAN !
! 165x !	FATOUMATA TOURE	! KKAN !	28	! KANKAN !
! 165x !	KARIFFA KEITA	! KKAN !	123	! KANKAN !
! 165x !	GBALO CONDE	! KKAN !	127	! KANKAN !
! 165x !	OUO SENY MAMY	! KKAN !	139	! KANKAN !
! 165x !	RAMATOULAYE DIALLO	! KKAN !	325	! KANKAN !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*

.. / ..

OPTION : INSTITUTEUR H/B

PAGE : 5

* RANG *	* PRENOMS ET NOMS *	* CENTRE *	* PV *	* ECOLE ORIG. *	* MEN- TION *
165x!	BAKARY DOUMBOUYA	KKAN	368	KANKAN!	
165x!	MAMADOU SAIDOU BAH	KKAN	384	KANKAN!	
165x!	LAMAH PHILIPP	ZERE	102	ZERE	
200e!	BOH SARAN KEITA	CONA	151	CONA	
200x!	AMADOU SADIO DIALLO	CONA	606	CONA	
200x!	AISSATOU BARRY	CONA	1125	CONA	
200x!	IBRAHIMA 2 DIALLO	CONA	1126	CONA	
200x!	SOULEYMANE DIALLO	BOKE	14	CONA	
200x!	DELPHINE DEDE GUILAVOGUI	KINDIA!	428	ENI	
200x!	MARIE HELEMOU	LABE	95	LABE	
200x!	TOLNO FASSA GABRIEL	ZERE	477	ZERE	
200x!	ZOUMANIGUI BARRE	ZERE	502	ZERE	
209e!	BAMBA YOGA	CONA	66	CONA	
209x!	MAMADOU GOURESSY DIALLO	CONA	83	CONA	
209x!	MAMADOU BAH	CONA	244	CONA	
209x!	SOUHAH NABY	CONA	1199	KINDIA!	
209x!	ABOUBACAR SOUMAH	CONA	1290	KINDIA!	
209x!	IBRAHIMA ABOU CAMARA	CONA	1293	CONA	
209x!	DIAFING TRAORE	CONA	1341	CONA	
209x!	CONDE MOUSSA	BOKE	120	KINDIA!	
209x!	CISSOKO ABOUBACAR	BOKE	168	KINDIA!	
209x!	SOUHAH OUSMANE MAYENI	BOKE	181	BOKE	
209x!	IBRAHIMA KALIL CONTE	BOKE	377	KINDIA!	
209x!	AISSATOU KINDI BALDE	BOKE	397	KINDIA!	
209x!	SOUHAH ABOUBACAR	BOKE	448	KINDIA!	
209x!	SARAN KABA	KINDIA!	181	KINDIA!	
209x!	FATOUMATA CISSOKO	KINDIA!	399	KINDIA!	
209x!	ADAMA KEITA	KINDIA!	414	ENI	
209x!	FATOUMATA DIARAYE BARRY	KINDIA!	421	ENI	
209x!	YARIE BANGOURA	KINDIA!	422	ENI	
209x!	HAWA CAMARA	LABE	72	LABE	
209x!	AISSATOU AMADOU DIALLO	LABE	195	LABE	
209x!	AISSATOU TATA DIALLO	LABE	200	LABE	
209x!	AISSATOU POREKO DIALLO	LABE	201	LABE	
209x!	ALPHA OUMAR WANSAN DIALLO	LABE	204	LABE	
209x!	SOULEYMANE SYLLA	LABE	336	LABE	
209x!	MAMADOU CHERIF DIOMBOYA DIALLO	LABE	337	LABE	
209x!	FATIMATOU DIALLO	LABE	341	LABE	
209x!	CAMARA FATOUMATA	FARA	32	FARA	
209x!	CAMARA LANSANA SOGBE	FARA	100	FARA	
209x!	SEKOU CAMARA	FARA	149	FARA	
209x!	BILLO CONDE	FARA	210	CONA	
209x!	SOUHAH MAMADOUBA	FARA	264	FARA	
209x!	DAFFE AISSATA	FARA	267	KINDIA!	
209x!	KAMANO TAMBA YARRA	FARA	281	KANKAN!	
209x!	KAMANO SIA	FARA	284	KANKAN!	
209x!	SQUARE MORY	FARA	289	KANKAN!	
209x!	FATOUMATA KEITA	FARA	337	KANKAN!	
209x!	FANTA NASSOU CAMARA	FARA	344	CONA	
209x!	MOUSSA MANSARE	FARA	348	KANKAN!	
209x!	N'KY KOULIBALY	KKAN	21	KANKAN!	
209x!	FATOUMATA ABOUBACAR CAMARA	KKAN	326	KANKAN!	
209x!	AMADOU DAFFE	KKAN	338	KANKAN!	

OPTION : INSTITUTEUR H/B

PAGE : 6

* RANG *	* PRENOMS ET NOMS *	* CENTRE *	* PV *	* ECOLE *	* MEN- *
!	!	!	!	! ORIG. !	! TION !
! 209x !	PEPE BENEMOU	! KKAN !	340 !	KANKAN !	!
! 209x !	AISSATOU DIALLO	! KKAN !	398 !	CONA !	!
! 209x !	KEREMOU PEPE	! ZERE !	171 !	ZERE !	!
! 209x !	DELAMOU YOWO PILI	! ZERE !	314 !	ZERE !	!
! 209x !	ZEZE PIVI	! ZERE !	505 !	ZERE !	!
! 255e !	JEAN OUENDENO	! CONA !	65 !	CONA !	!
! 255x !	MAMADOUBA CAMARA	! CONA !	654 !	PITA !	!
! 255x !	THEODORE TOLNO	! CONA !	738 !	CONA !	!
! 255x !	CECE DELAMOU	! CONA !	1401 !	CONA !	!
! 255x !	THIERNO ALIMOU SOW	! BOKE !	25 !	LABE !	!
! 255x !	FATOUMATA KOULIBALY	! KINDIA !	392 !	KINDIA !	!
! 255x !	THEODORE TONGUINO	! LABE !	81 !	LABE !	!
! 255x !	YACINE DIAKITE	! LABE !	98 !	LABE !	!
! 255x !	LAYE DIAWARA	! KKAN !	148 !	KANKAN !	!
! 264e !	ABOUBACAR SOUARE	! CONA !	73 !	CONA !	!
! 264x !	IBRAHIMA 2 DJENABA CAMARA	! BOKE !	27 !	KINDIA !	!
! 264x !	CAMARA IBRAHIMA SORY	! BOKE !	133 !	KINDIA !	!
! 264x !	CAMARA FODE MOHAMED PASTEUR	! BOKE !	145 !	KINDIA !	!
! 264x !	CAMARA MAIMOUNA	! BOKE !	250 !	CONA !	!
! 264x !	LAYE CISSE	! BOKE !	396 !	KINDIA !	!
! 264x !	MOHAMED CAMARA	! BOKE !	491 !	CONA !	!
! 264x !	AMINATA BARRY	! KINDIA !	266 !	KINDIA !	!
! 264x !	KADIATOU TOURE	! KINDIA !	267 !	KINDIA !	!
! 264x !	NENEDJO LY	! KINDIA !	269 !	KINDIA !	!
! 264x !	FATOUMATA LAMARANA DIALLO	! KINDIA !	532 !	ENI !	!
! 264x !	MALADHO BABA TOURE	! KINDIA !	747 !	ENI !	!
! 264x !	CAMARA ABDOUL KADER	! MAMOU !	195 !	KANKAN !	!
! 264x !	MARA AUGUSTINE BAMBA	! MAMOU !	200 !	KINDIA !	!
! 264x !	ABDOURAHAMANE LY	! LABE !	30 !	CONA !	!
! 264x !	MARIAMA SANE	! LABE !	165 !	BOKE !	!
! 264x !	KADIATOU MISS BARRY	! LABE !	176 !	LABE !	!
! 264x !	MAWITA BAH	! LABE !	185 !	LABE !	!
! 264x !	FATOUMATA BINTA FADIA	! LABE !	193 !	LABE !	!
! 264x !	MAMADOU ADANA CAMARA	! LABE !	273 !	LABE !	!
! 264x !	MAHAMOUDOU MOUNTAGHA SOW	! LABE !	321 !	LABE !	!
! 264x !	DIOUBATE SARAN	! FARA !	18 !	FARA !	!
! 264x !	SAMOURA SEKOU	! FARA !	23 !	FARA !	!
! 264x !	OULARE BOURAMA	! FARA !	24 !	FARA !	!
! 264x !	SEKOUBA MANSARE	! FARA !	111 !	KANKAN !	!
! 264x !	JEAN HABA	! FARA !	211 !	KANKAN !	!
! 264x !	SAMOURA SEINKOUN	! FARA !	244 !	KANKAN !	!
! 264x !	SIDIBE MAMA	! FARA !	250 !	KINDIA !	!
! 264x !	YOMBOUNO MORY	! FARA !	260 !	ZERE !	!
! 264x !	KEITA SENY	! FARA !	265 !	CONA !	!
! 264x !	OUENDENO FARA	! FARA !	280 !	KANKAN !	!
! 264x !	IFFONO FELLA	! FARA !	282 !	KANKAN !	!
! 264x !	OUENDENO FAYA	! FARA !	291 !	KANKAN !	!
! 264x !	MANSARE SAMBA	! FARA !	295 !	KANKAN !	!
! 264x !	BEAVOGUI MASSA	! FARA !	324 !	KANKAN !	!
! 264x !	DEMBA DIAWARA	! FARA !	361 !	KANKAN !	!
! 264x !	MAMADOU DIAN BAH	! KKAN !	303 !	KANKAN !	!
! 264x !	MAMADOU DOUMBOUYA	! KKAN !	327 !	KANKAN !	!
! 264x !	AISSATA SYLLA	! KKAN !	342 !	KANKAN !	!

.../...



PAGE : 7

OPTION : INSTITUTEUR H/B

* RANG *	* PRENOMS ET NOMS *	* CENTRE *	* PV *	* ECOLE *	* MEN- *
!	!	!	!	! ORIG. !	! TION !
! 264x!	SEKOU MARA	! KKAN !	347	! KANKAN!	!
! 264x!	DJENABOU KEITA	! KKAN !	355	! KANKAN!	!
! 264x!	MAMADI MARA	! KKAN !	359	! KANKAN!	!
! 264x!	YAYI DIANE	! KKAN !	362	! CONA !	!
! 264x!	KADIATOU BARRY	! KKAN !	364	! KANKAN!	!
! 308e!	MOMO SYLLA	! BOKE !	1	! CONA !	!
! 308x!	AISSATA TOURE	! KINDIA!	413	! ENI !	!
! 308x!	ALHASSANE 2 DIALLO	! LABE !	313	! LABE !	!
! 308x!	MAMADOU SALIOU BALDE	! LABE !	325	! LABE !	!
! 308x!	MAMADY SARAN CAMARA	! KKAN !	120	! KANKAN!	!
! 308x!	NOUNKE CAMARA	! KKAN !	122	! KANKAN!	!
! 308x!	SOLY FAYE	! KKAN !	227	! KANKAN!	!
! 315e!	VIVIANE LOUA	! CONA !	311	! CONA !	!
! 315x!	AISSATA MAMADY KEITA	! CONA !	812	! CONA !	!
! 315x!	AMINATA DRAME	! CONA !	1246	! CONA !	!
! 315x!	MOUCTAR CAMARA	! BOKE !	6	! KINDIA!	!
! 315x!	BOUBACAR KANTE	! BOKE !	8	! LABE !	!
! 315x!	DAOUDA DIALLO	! BOKE !	24	! CONA !	!
! 315x!	CAMARA SADIOUMA	! BOKE !	54	! KINDIA!	!
! 315x!	DOUFANGADOUNO TAMBA	! BOKE !	56	! KINDIA!	!
! 315x!	BAH MAMADOU ALPHA	! BOKE !	72	! KINDIA!	!
! 315x!	DIALLO MAMADOU MOUSTAPHA	! BOKE !	79	! KINDIA!	!
! 315x!	CAMARA EUGENE	! BOKE !	116	! CONA !	!
! 315x!	ALHASSANE MARIE BAH	! KINDIA!	393	! KINDIA!	!
! 315x!	AISSATOU FERNANDEZ	! KINDIA!	444	! ENI !	!
! 315x!	MOUSSA TENIN CAMARA	! KINDIA!	598	! FIMG !	!
! 315x!	YOUSSEUF BAH	! KINDIA!	689	! FIMG !	!
! 315x!	GUILAVOGUI DELPHINE	! MAMOU !	201	! KINDIA!	!
! 315x!	KADIATOU DIAWARA	! MAMOU !	223	! FARA !	!
! 315x!	MOHAMED KOULIBALY	! MAMOU !	262	! CONA !	!
! 315x!	AMINATOU BAILO DIALLO	! LABE !	54	! LABE !	!
! 315x!	ADAMA KOUUBIA DIALLO	! LABE !	71	! LABE !	!
! 315x!	AMADOU BOBO DIALLO	! LABE !	184	! LABE !	!
! 315x!	MAMADOU SAIDOU KANTE	! LABE !	274	! LABE !	!
! 315x!	HABIB BALDE	! LABE !	346	! LABE !	!
! 315x!	HAWA MARA	! KKAN !	29	! KANKAN!	!
! 315x!	DJENE BAYO	! KKAN !	34	! KANKAN!	!
! 315x!	MOHAMED LAMINE KEITA	! KKAN !	51	! KANKAN!	!
! 315x!	LAMINE TRAORE	! KKAN !	343	! KANKAN!	!
! 315x!	MAMADOU CAMARA	! KKAN !	357	! KANKAN!	!
! 343e!	ANNA SYLLA	! CONA !	366	! CONA !	!
! 343x!	RAMATOULAYE DIALLO	! CONA !	988	! CONA !	!
! 343x!	FATOUMATA 1 CAMARA	! CONA !	1130	! KINDIA!	!
! 343x!	SEKOU DIANE	! CONA !	1155	! KANKAN!	!
! 343x!	LANSANA CAMARA	! KINDIA!	180	! KINDIA!	!
! 343x!	KADIATOU CHERIF	! KINDIA!	536	! ENI !	!
! 343x!	SIRE CAMARA	! KINDIA!	554	! FIMG !	!
! 343x!	BAH NAFINA	! MAMOU !	117	! LABE !	!
! 343x!	FATIMATOU MAMADOU ALIOU BARRY	! LABE !	272	! LABE !	!
! 343x!	IBRAHIMA BALDE	! LABE !	320	! LABE !	!
! 343x!	NIOUMA PASCAL	! ZERE !	155	! ZERE !	!
! 354e!	PAULLETTE GUILAVOGUI	! CONA !	49	! DUBRE !	!
! 354x!	M'BALIA SYLLA	! CONA !	810	! CONA !	!

.../...

188

OPTION : INSTITUTEUR H/B

PAGE : 8

* RANG *	* PRENOMS ET NOMS *	* CENTRE *	* PV *	* ECOLE ORIG. *	* MEN- TION *
354x	YARIE SYLLA	CONA	1123	DUBRE	
354x	MARIAMA CIRE KOUYATE	CONA	1242	CONA	
354x	FATOUMATA AISSATA KEITA	CONA	1279	CONA	
354x	DJENABA CAMARA	CONA	1342	CONA	
354x	M'MAH TOURE	KINDIA	186	CONA	
354x	MACIRE SYLLA	KINDIA	314	KINDIA	
354x	LANSANA BANGOURA	KINDIA	342	KINDIA	
354x	FATOU FADIGA	KINDIA	390	KINDIA	
354x	MAMADOU MALAL DIALLO	KINDIA	523	FASSON	
354x	AISSATA KOUROUMA	KINDIA	579	FARA	
354x	MANDJOULA DIALLO	KINDIA	583	CONA	
354x	SADIO KOULIBALY	KINDIA	703	CONA	
354x	DIALLO MAMADOU SALIOU	MAMOU	49	LABE	
354x	CONTE NAGNOUMA	MAMOU	186	KANKAN	
354x	MAMADOU TAHIROU OURY DIALLO	LABE	45	LABE	
354x	ETIENNE TAMBA TINGUIANO	LABE	88	LABE	
354x	MAMADOU OURY MARIAMA BARRY	LABE	171	LABE	
354x	MARIAMA BARRY	LABE	175	LABE	
354x	AISSATOU NOUMOU BARRY	FARA	203	CONA	
354x	BERETE HASSANATOU	FARA	269	ZERE	
354x	DOUSSOU DOUMBOUYA	KKAN	115	KANKAN	
354x	SANGARE MATOMA	ZERE	66	KANKAN	
354x	CAMARA BOUNTOURABY	ZERE	467	KANKAN	
379e	LAURENT MANIMOU NATOO	CONA	320	CONA	
379x	LOUISE HABA	KINDIA	365	KINDIA	
379x	MARIE KEITA	MAMOU	294	LABE	
382e	AISSATOU BAILO DIALLO	CONA	196	CONA	
382x	LAH 3 BAMBA	CONA	1059	CONA	
382x	KEITA MARIAMA	BOKE	189	BOKE	
382x	TOURE MAFOUDIA	BOKE	254	CONA	
382x	CAMARA YARIE	BOKE	256	CONA	
382x	SEKOU SACKO	KINDIA	74	KINDIA	
382x	FATOUMATA BATOUPLY DIALLO	KINDIA	395	KINDIA	
382x	MAMA ADAMA SOUMAH	KINDIA	398	KINDIA	
382x	KOUROUMA MICHEL TAMBA	MAMOU	56	BOKE	
382x	BARRY YERI	FARA	33	FARA	
382x	THIERNO TRAORE	FARA	150	LABE	
382x	BANGOURA MAMADOUBA	ZERE	211	CONA	
382x	CAMARA FANTA	ZERE	464	ZERE	
395e	KADIATOU DIALLO	CONA	863	CONA	
395x	MOUSSA CAMARA	CONA	920	CONA	
395x	ABOUBACAR SYLLA	KINDIA	156	KINDIA	
395x	FATOUMATA CAMARA	KINDIA	431	ENI	
395x	HAWA 2 CONDE	KKAN	136	KANKAN	
395x	SANOH MARIAMA	ZERE	346	ZERE	
401e	SALEMATOU SALL	CONA	358	CONA	
401x	POLIVA GOEPOGUI	CONA	360	LABE	
401x	MARIAMA DORE	CONA	412	CONA	
401x	ABDOURAHAMANE BAH	CONA	851	CONA	
401x	SALEMATOU BANGOURA	CONA	1278	CONA	
401x	SOUMAH FANA	BOKE	90	KINDIA	
401x	KEITA N'FALY	BOKE	103	KINDIA	
401x	CAMARA MORLAYE	BOKE	141	KINDIA	

.. / ..

22

OPTION : INSTITUTEUR H/B

PAGE : 9

-----	*-----*	*-----*	*-----*
! RANG !	PRENOMS ET NOMS	! CENTRE !	PV ! ECOLE ! MEN- !
! !	! !	! !	! ORIG. ! TION !
-----	*-----*	*-----*	*-----*
! 401x !	SOULEYMANE SOUMAH	! BOKE !	385 ! KINDIA !
! 401x !	ALSENY TONDON SYLLA	! KINDIA !	52 ! KINDIA !
! 401x !	SONASSA KEITA	! KINDIA !	334 ! KINDIA !
! 401x !	FATOUMATA CISSE	! KINDIA !	335 ! KINDIA !
! 401x !	MANTHIE MANSARE	! KINDIA !	360 ! KINDIA !
! 401x !	HELENE TOLNO	! KINDIA !	369 ! KINDIA !
! 401x !	SOULEYMANE CAMARA	! KINDIA !	394 ! KINDIA !
! 401x !	SOUA DORE	! KINDIA !	420 ! ENI !
! 401x !	FALLE MANE	! LABE !	169 ! LABE !
! 401x !	FATOUMATA BINTA BAH	! LABE !	183 ! LABE !
! 401x !	LAHO SYLLA	! FARA !	130 ! KINDIA !
! 401x !	MAMADOU DIAWARA	! FARA !	132 ! KANKAN !
! 401x !	CISSE SORY	! FARA !	257 ! FARA !
! 401x !	CAMARA KERFALLA	! FARA !	268 ! FARA !
! 401x !	KOUROUMA NOWAI	! FARA !	294 ! ZERE !
! 401x !	SEKOU DIAKITE	! KKAN !	372 ! KANKAN !
! 401x !	GBAMOU SUZANE	! ZERE !	249 ! ZERE !
! 401x !	SIMONE HABA	! ZERE !	375 ! ZERE !
! 427e !	LANSANA KOITA	! CONA !	63 ! CONA !
! 427x !	HADIATOU DIALLO	! CONA !	352 ! CONA !
! 427x !	FATOUMATA BINTA BALDE	! CONA !	849 ! CONA !
! 427x !	OUSMANE BINTA BAH	! KINDIA !	391 ! KINDIA !
! 427x !	M'MAH TOURE	! KINDIA !	432 ! ENI !
! 427x !	AMINATA SYLLA	! KINDIA !	517 ! FIMG !
! 427x !	BOUNTOURABY CAMARA	! KINDIA !	556 ! ENI !
! 427x !	MANAMBA KEITA	! KKAN !	252 ! KANKAN !
! 435e !	ALPHA SOUMAH	! CONA !	200 ! CONA !
! 435x !	MARIAMA DJIBA CAMARA	! CONA !	371 ! CONA !
! 435x !	AISSATOU ELISSA BAH	! CONA !	795 ! CONA !
! 435x !	EUGENE LAMAH	! CONA !	919 ! CONA !
! 435x !	SANABA KEITA	! CONA !	985 ! KINDIA !
! 435x !	SOW AMADOU LAMARANA	! BOKE !	150 ! KINDIA !
! 435x !	MOUSTAPHA CISSE	! KINDIA !	136 ! KINDIA !
! 435x !	ABDOULAYE DIALLO	! KINDIA !	230 ! KINDIA !
! 435x !	FATOUMATA DOUMBOUYA	! KINDIA !	482 ! ENI !
! 435x !	FANTA KAMISSOKO	! KINDIA !	539 ! ENI !
! 435x !	DORE FOROMO	! MAMOU !	156 ! LABE !
! 435x !	TAIBOU DIALLO	! MAMOU !	220 ! BOKE !
! 435x !	OUMOU HAWA DIAN DIALLO	! LABE !	93 ! LABE !
! 435x !	CAMARA FARA MAXIM	! LABE !	189 ! FARA !
! 435x !	MOUSSA DIAWARA	! KKAN !	276 ! KANKAN !
! 450e !	NENE OUMOU BARRY	! CONA !	362 ! LABE !
! 450x !	GNALEN CAMARA	! CONA !	558 ! CONA !
! 450x !	M'MAH BANGOURA	! KINDIA !	720 ! ENI !
! 450x !	FATOUMATA DIARAYE DIALLO	! KINDIA !	753 ! FIMG !
! 450x !	FANTA DIABY KOUROUMA	! KKAN !	7 ! KANKAN !
! 450x !	AMINATA DIALLO	! KKAN !	228 ! KANKAN !
! 450x !	SONAH BAMBA	! KKAN !	245 ! KANKAN !
! 450x !	SANTY CAMARA	! KKAN !	288 ! KANKAN !
! 458e !	AISSATOU SYLLA	! CONA !	110 ! CUBA !
! 458x !	MOUSSA KALVERA CAMARA	! CONA !	372 ! KANKAN !
! 458x !	SORY CONDE	! CONA !	438 ! CONA !
! 458x !	ABDOULAYE SYLLA	! CONA !	675 ! CONA !
-----	*-----*	*-----*	*-----*

.. / ..

BS

OPTION : INSTITUTEUR H/B

PAGE : 10

* RANG *	* PRENOMS ET NOMS *	* CENTRE *	* PV *	* ECOLE ORIG. *	* MEN- TION *
! 458x!	BOYA DIALLO	! CONA	! 967	! CONA	! !
! 458x!	FATOUMATA CISSE	! CONA	! 1128	! CONA	! !
! 458x!	ABASS BANGOURA	! CONA	! 1326	! BOKE	! !
! 458x!	LAMAH LUCIE DAVILA	! CONA	! 1399	! CONA	! !
! 458x!	AMINATA BAH	! CONA	! 1417	! CONA	! !
! 458x!	CAMARA MATOU	! BOKE	! 419	! LABE	! !
! 458x!	FATOUMATA BINTA DIALLO	! KINDIA!	! 236	! KINDIA!	! !
! 458x!	MAIMOUNA FADIGA	! KINDIA!	! 542	! FIMG	! !
! 458x!	SAIKOU BALDE	! KINDIA!	! 690	! FIMG	! !
! 458x!	BARRY AISSATOU NOUR	! MAMOU	! 190	! KINDIA!	! !
! 458x!	ABOUBACAR KABA	! KKAN	! 14	! KANKAN!	! !
! 458x!	KADIATOU KOUROUMA	! KKAN	! 246	! KANKAN!	! !
! 474e!	MARIAMA SYLLA	! CONA	! 188	! CONA	! !
! 474x!	FATOUMATA LAMARANA DIALLO	! CONA	! 791	! LABE	! !
! 474x!	MARGUERITE TOURE	! CONA	! 893	! CONA	! !
! 474x!	AMINATA BALDE	! KINDIA!	! 285	! KINDIA!	! !
! 474x!	OUMOU DIALLO	! KINDIA!	! 327	! KINDIA!	! !
! 474x!	HAWA YATTARA	! KINDIA!	! 407	! ENI	! !
! 474x!	ELISABETH KOLIE	! KINDIA!	! 612	! FIMG	! !
! 474x!	DOUSSOUBA DIAKITE	! KKAN	! 231	! KANKAN!	! !
! 474x!	SANDOUNO THERESE	! ZERE	! 348	! KINDIA!	! !
! 483e!	MAIMOUNA CAMARA	! CONA	! 305	! CONA	! !
! 483x!	MAKOYA SYLLA	! CONA	! 359	! CONA	! !
! 483x!	MARIAMA SAKO	! CONA	! 425	! DUBRE	! !
! 483x!	NANTENIN DOUBOUYA	! CONA	! 750	! CONA	! !
! 483x!	OUMAR DIALLO	! CONA	! 1108	! CONA	! !
! 483x!	KEITA AMINATA	! CONA	! 1137	! CONA	! !
! 483x!	N'SIRA CAMARA	! CONA	! 1144	! CONA	! !
! 483x!	DELPHINE SYLLA	! BOKE	! 28	! KINDIA!	! !
! 483x!	DIALLO MAMADOU OURY	! BOKE	! 275	! KINDIA!	! !
! 483x!	LUCIE CAMARA	! BOKE	! 301	! BOKE	! !
! 483x!	ADAMA SIRA BAH	! BOKE	! 380	! KINDIA!	! !
! 483x!	ABDOULAYE HAWA SYLLA	! BOKE	! 383	! KINDIA!	! !
! 483x!	HAWA SENE	! KINDIA!	! 138	! KINDIA!	! !
! 483x!	MARIAMA MACIRE SOUMAH	! KINDIA!	! 151	! CONA	! !
! 483x!	MOUSSA FATOUMATA CAMARA	! KINDIA!	! 170	! CONA	! !
! 483x!	YALIKHAN TOURE	! KINDIA!	! 389	! KINDIA!	! !
! 483x!	MOMO CONTE	! KINDIA!	! 396	! KINDIA!	! !
! 483x!	MARIETOU SOUMAH	! KINDIA!	! 531	! ENI	! !
! 483x!	SIKNA HOUBALLAH	! KINDIA!	! 608	! FIMG	! !
! 483x!	BAH MALADHO	! MAMOU	! 62	! KINDIA!	! !
! 483x!	AISSATOU BARRY	! MAMOU	! 374	! CONA	! !
! 483x!	MAMADOU SAIDOU TALL	! LABE	! 170	! LABE	! !
! 483x!	DRAME KADIATOU	! FARA	! 8	! FARA	! !
! 483x!	SANDY CLARISSE SYMITH	! FARA	! 35	! ZERE	! !
! 483x!	TRAORE SITAN	! FARA	! 51	! KANKAN!	! !
! 483x!	DENISE HABA	! KKAN	! 243	! KANKAN!	! !
! 483x!	KEBE MARGUERITE SCROPOGUI	! ZERE	! 23	! ZERE	! !
! 483x!	KEITA MAMOUDOU	! ZERE	! 60	! CONA	! !
! 483x!	HABA MARIE	! ZERE	! 468	! ZERE	! !
! 512e!	AISSATOU MARIAMA KEITA	! CONA	! 1209	! CONA	! !
! 512x!	KADIATOU MAMADOU CAMARA	! KINDIA!	! 529	! ENI	! !
! 512x!	MANDIAN TRAORE	! KKAN	! 259	! KANKAN!	! !

.. / ..

188

PAGE : 11

OPTION : INSTITUTEUR H/B

-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! RANG !	PRENOMS ET NOMS	! CENTRE !	PV	! ECOLE ! MEN- ! ! ORIG. ! TION !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! 515e !	SIMON PIERRE MAOMOU	! CONA !	99	! CONA !
! 515x !	MABINTY SOUMAH	! CONA !	236	! CONA !
! 515x !	MOKOTIGUI KEITA	! CONA !	282	! CONA !
! 515x !	ADAMA DIALLO	! CONA !	683	! CONA !
! 515x !	LAURENTHIA LAMA	! CONA !	816	! CONA !
! 515x !	NENE ADAMA BARRY	! CONA !	996	! CONA !
! 515x !	BARRY DIENABOU	! CONA !	1136	! CONA !
! 515x !	SUZANE DOLLA GUILAVOGUI	! CONA !	1153	! CONA !
! 515x !	KEITA KOSSA DAMAN	! CONA !	1168	! CONA !
! 515x !	ABOUBACAR FODE SYLLA	! CONA !	1268	! KINDIA !
! 515x !	DJENABA CAMARA	! KINDIA !	446	! ENI !
! 515x !	FATOUMATA SOUMAH	! KINDIA !	589	! ENI !
! 515x !	SALEMATOU CAMARA	! KINDIA !	686	! ENI !
! 515x !	HADIATOU MOUSQUEE DIALLO	! MAMOU !	426	! 0 !
! 515x !	FANEAN KOIVOGUI	! MAMOU !	429	! 0 !
! 515x !	MOHAMED LAMINE CAMARA	! FARA !	362	! CONA !
! 515x !	AISSA KEITA	! KKAN !	9	! KANKAN !
! 515x !	SARANKE DOUMBOUYA	! KKAN !	45	! KANKAN !
! 515x !	TADY KEITA	! KKAN !	375	! KANKAN !
! 515x !	HELENE YOMALO	! ZERE !	471	! ZERE !
! 535e !	ABOUBACAR BANGOURA	! CONA !	102	! CONA !
! 535x !	AISSATOU DIOP	! CONA !	267	! KINDIA !
! 535x !	MARIAMA DALANDA DIALLO	! CONA !	324	! CONA !
! 535x !	SAYON SANGARE	! CONA !	668	! CONA !
! 535x !	AISSATOU BOBO TOUNKARA	! CONA !	872	! CONA !
! 535x !	ADAMA SANGARE	! CONA !	912	! LABE !
! 535x !	MARIAMA SYLLA	! CONA !	1026	! CONA !
! 535x !	SYLLA KADIATOU	! CONA !	1170	! CONA !
! 535x !	DIALLO MARIAMA KESSO	! CONA !	1173	! KINDIA !
! 535x !	CAMARA AISSATOU	! CONA !	1206	! CONA !
! 535x !	AMINATA MOUCTAR BAH	! BOKE !	499	! KINDIA !
! 535x !	DIKA KOUYATE	! KINDIA !	403	! ENI !
! 535x !	DIALLO FATOUMATA BINTA	! MAMOU !	70	! LABE !
! 535x !	THERESE TOKPA	! ZERE !	553	! ZERE !
! 549e !	CHEICK SYLLA	! CONA !	74	! DUBRE !
! 549x !	KINDY BAILO DIALLO	! CONA !	224	! CONA !
! 549x !	MADELEINE PIVI	! CONA !	348	! CONA !
! 549x !	FATOUMATA TOURA	! CONA !	402	! CONA !
! 549x !	NAFINA MARA	! CONA !	1165	! CONA !
! 549x !	KEITA TILAMORO	! CONA !	1169	! KANKAN !
! 549x !	SY AISSATOU	! BOKE !	432	! KINDIA !
! 549x !	HAWA BANGOURA	! KINDIA !	56	! KINDIA !
! 549x !	BAILO BARRY	! KINDIA !	200	! KINDIA !
! 549x !	SIMONE SIA TOLNO	! KINDIA !	649	! FIMG !
! 549x !	ALSENY BAH	! LABE !	60	! LABE !
! 549x !	SYLLA FANTA	! FARA !	63	! KANKAN !
! 549x !	MARA KABA	! FARA !	227	! KANKAN !
! 549x !	GOUMOU YAWA	! ZERE !	63	! ZERE !
! 549x !	SAROMOU FRANCOISE PEGUITA	! ZERE !	80	! ZERE !
! 564e !	TELLY BAILO DIALLO	! CONA !	2	! MAMOU !
! 564x !	KOUMBA GUISSSE	! CONA !	141	! CONA !
! 564x !	FATOUMATA BARRY	! CONA !	179	! CONA !
! 564x !	HAWA SOW	! CONA !	406	! CONA !

.. / ..

OPTION : INSTITUTEUR H/B

PAGE : 12

-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! RANG !	PRENOMS ET NOMS	! CENTRE !	PV	! ECOLE ! ! ORIG. !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! 564x!	CATHERINE GUILAVOGUI	! CONA !	705	! CONA !
! 564x!	BOUNTOURABY BANGOURA	! CONA !	930	! CONA !
! 564x!	MAIMOUNA KABA	! KKAN !	310	! KANKAN !
! 571e!	BINTOU CAMARA	! CONA !	364	! CONA !
! 571x!	CAMARA SARA	! CONA !	971	! CONA !
! 571x!	CLEMATINE LAMAH	! CONA !	1363	! CONA !
! 571x!	DOUMBOUYA MAMADY	! CONA !	1410	! DUBRE !
! 571x!	BANGOURA FATOUMATA	! BOKE !	142	! KINDIA !
! 571x!	KEITA ABOUBACAR	! BOKE !	155	! KINDIA !
! 571x!	DIALLO ROUGUIATOU	! BOKE !	159	! KINDIA !
! 571x!	SALIMATOU BANGOURA	! KINDIA !	607	! FIMG !
! 571x!	SAA DAVID KAMANO	! KINDIA !	621	! FIMG !
! 571x!	SOULEYMANE DIALLO	! LABE !	33	! LABE !
! 571x!	AISSATOU MOK MANKONA DIENG	! LABE !	198	! LABE !
! 571x!	SIRE DOUMBOUYA	! KKAN !	381	! KANKAN !
! 571x!	DIARRA KALIVOGUI	! ZERE !	11	! ZERE !
! 571x!	PEPE THEORO	! ZERE !	22	! ZERE !
! 571x!	KPOULOMOU MARGUERITE	! ZERE !	198	! ZERE !
! 571x!	KOTEMBEDOUNO FINDA HELENE	! ZERE !	476	! ZERE !
! 571x!	KAMANO MARGEURITE	! ZERE !	499	! ZERE !
! 588e!	HABY DIALLO	! CONA !	61	! CONA !
! 588x!	OUMOU KOULTOUMY SOW	! CONA !	652	! CONA !
! 588x!	SIBA GUILAVOGUI	! CONA !	828	! CONA !
! 588x!	CAMARA ALMAMY	! CONA !	1171	! CONA !
! 588x!	GNALENGBE DOUMBOUYA	! KKAN !	242	! KANKAN !
! 593e!	MOMO BANGOURA	! CONA !	41	! CONA !
! 593x!	AISSATOU SOW	! CONA !	56	! CONA !
! 593x!	HABY TALL	! CONA !	60	! CONA !
! 593x!	AMARA CONTE	! CONA !	105	! CONA !
! 593x!	MARIAMA BARRY	! CONA !	427	! CONA !
! 593x!	BABARA CAMARA	! CONA !	445	! DUBRE !
! 593x!	RAMATOULAYE BAYO	! CONA !	855	! CONA !
! 593x!	FANTA DIALLO	! CONA !	878	! CONA !
! 593x!	DELPHINE SIENIA GUILAVOGUI	! CONA !	1061	! KINDIA !
! 593x!	AMADOU OURY DIALLO	! CONA !	1366	! CONA !
! 593x!	SOUMAH MARIAMA YOULA	! BOKE !	227	! CONA !
! 593x!	DORE NEMA	! BOKE !	260	! KANKAN !
! 593x!	CONDE AISSATA	! BOKE !	262	! BOKE !
! 593x!	MAHAWA BANGOURA	! BOKE !	316	! BOKE !
! 593x!	MAMAYIMBE FOFANA	! BOKE !	354	! DUBRE !
! 593x!	MAMADOU MOUCTAR DIALLO	! KINDIA !	5	! KINDIA !
! 593x!	AICHA BAH	! KINDIA !	382	! KINDIA !
! 593x!	ABDOURAHAMANE BARRY	! LABE !	162	! LABE !
! 593x!	MANDIOULA CONTE	! LABE !	256	! LABE !
! 593x!	TOURE FANTA	! FARA !	1	! KANKAN !
! 593x!	HABY KEITA	! KKAN !	52	! KANKAN !
! 593x!	AISSATA CONDE	! KKAN !	53	! KANKAN !
! 593x!	MOUSSA SAKHO	! KKAN !	83	! KANKAN !
! 593x!	CECILE SARAN KAMANO	! KKAN !	173	! KINDIA !
! 593x!	GBAMY JOSEPHINE	! ZERE !	154	! ZERE !
! 593x!	KOMA HAWA	! ZERE !	214	! KINDIA !
! 619e!	MAMA AISSATA BANGOURA	! CONA !	8	! BOBE !
! 619x!	N'YOULA YANSANE	! CONA !	300	! CONA !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*

.../...

OPTION : INSTITUTEUR H/B

PAGE : 13

* RANG *	* PRENOMS ET NOMS *	* CENTRE *	* PV *	* ECOLE ORIG. *	* MEN- TION *
! 619x!	MAMADOU TRAORE	! CONA	! 964	! GUECKE!	!
! 619x!	MARIAMA KADY BOIRO	! LABE	! 136	! LABE	!
! 619x!	DAMANY CONDE	! KKAN	! 169	! KANKAN!	!
! 619x!	FANTA KEITA	! KKAN	! 174	! KANKAN!	!
! 619x!	FATOUMATA CONDE	! KKAN	! 248	! KANKAN!	!
! 619x!	LOUA CHRISTIANE SENY	! ZERE	! 195	! ZERE	!
! 619x!	MARIE PIERRE	! ZERE	! 541	! CONA	!
! 628e!	HALIMATOU DIALLO	! CONA	! 10	! CONA	!
! 628x!	DAMA OULEN CAMARA	! CONA	! 89	! CONA	!
! 628x!	KADIATOU SAMPIRINI DIALLO	! CONA	! 443	! LABE	!
! 628x!	FATOUMATA BINTA SOUARE	! CONA	! 457	! CONA	!
! 628x!	SARAN KEITA	! CONA	! 611	! CONA	!
! 628x!	FATOUMATA DIARIOU BARRY	! CONA	! 624	! CONA	!
! 628x!	MAIMOUNA BARRY	! CONA	! 741	! CONA	!
! 628x!	BOUNTOURABY SY SAVANE	! CONA	! 823	! DUBRE	!
! 628x!	DJAKA DAFPE	! CONA	! 981	! CONA	!
! 628x!	ANNA DIALLO	! CONA	! 1159	! CONA	!
! 628x!	MOLO VIRGINE	! BOKE	! 172	! LABE	!
! 628x!	OURY MATRONE DIALLO	! BOKE	! 356	! KINDIA!	!
! 628x!	CAMARA MOHAMED KERFALLA	! BOKE	! 453	! KINDIA!	!
! 628x!	OUYOU SADIO BAH	! KINDIA!	! 1	! KANKAN!	!
! 628x!	SALIOU DIAN DIALLO	! LABE	! 134	! LABE	!
! 628x!	MANIMGBE KONATE	! KKAN	! 87	! KANKAN!	!
! 628x!	ODIA CAMARA	! KKAN	! 118	! KANKAN!	!
! 628x!	GBADE KOIVOGUI	! ZERE	! 25	! ZERE	!
! 628x!	LAMAH JEANNE	! ZERE	! 100	! ZERE	!
! 647e!	ROGUIATOU CHERIF	! CONA	! 323	! CONA	!
! 647x!	MAGASSOUBA MORIBA	! CONA	! 1050	! CONA	!
! 647x!	SIMAKAN BINTOU	! CONA	! 1201	! CONA	!
! 647x!	MARIE CATHERINE KPOGHOMOU	! KKAN	! 147	! KANKAN!	!
! 647x!	HABA FANIA	! ZERE	! 396	! ZERE	!
! 652e!	ABDOULAYE CAMARA	! CONA	! 148	! CONA	!
! 652x!	YALIKAN SANO	! CONA	! 211	! CONA	!
! 652x!	AISSATOU DAOUDA SYLLA	! CONA	! 230	! CONA	!
! 652x!	MAMA AISSATA SYLLA	! CONA	! 317	! CONA	!
! 652x!	OUYOU SOW	! CONA	! 361	! LABE	!
! 652x!	RAYHANATOU SOW	! CONA	! 388	! CONA	!
! 652x!	MARIAMA DIAN BALDE	! CONA	! 409	! CONA	!
! 652x!	HAWA TRAORE	! CONA	! 627	! KANKAN!	!
! 652x!	AISSATOU DICKO	! CONA	! 669	! CONA	!
! 652x!	FATOUMATA YARIE YANSANE	! CONA	! 681	! CONA	!
! 652x!	ROUGUIATOU TOURE	! CONA	! 775	! CONA	!
! 652x!	FOULAH NIAKASSO	! CONA	! 835	! CONA	!
! 652x!	HADJA BINTA CAMARA	! CONA	! 839	! CONA	!
! 652x!	PENDA MAGASSOUBA	! CONA	! 904	! CUBA	!
! 652x!	SIA FRANCOISE CAMARA	! CONA	! 1019	! CONA	!
! 652x!	KOLOUMA GOEPOGUI	! CONA	! 1105	! KANKAN!	!
! 652x!	LOUISE BANGOURA	! CONA	! 1140	! CONA	!
! 652x!	MARIAMA KEITA	! CONA	! 1238	! CONA	!
! 652x!	MOUSSA CAMARA	! CONA	! 1389	! CONA	!
! 652x!	BANGOURA KARIM	! BOKE	! 95	! BOKE	!
! 652x!	CAMARA SALIMATOU	! BOKE	! 171	! KINDIA!	!
! 652x!	SOUHAH ISSIAGA	! BOKE	! 473	! KINDIA!	!

.../...

RS

OPTION : INSTITUTEUR H/B

PAGE : 14

* RANG *	* PRENOMS ET NOMS *	* CENTRE *	* PV *	* ECOLE ORIG. *	* MEN- TION *
652x	ODIAGBE CAMARA	BOKE	474	CONA	
652x	AISSATA KEITA	KINDIA	48	KINDIA	
652x	MARIAMA KEITA	KINDIA	223	KINDIA	
652x	FATOUMATA 1 CAMARA	KINDIA	226	KINDIA	
652x	SOULEYMANE CHERIF	MAMOU	265	LABE	
652x	MESSON KEITA	KKAN	199	KANKAN	
652x	KANTE BINTOU	ZERE	133	ZERE	
681e	TENENKE DIABY	CONA	275	KINDIA	
681x	FATOUMATA SAKO	CONA	856	CONA	
681x	MAHAWA TOUNKARA	CONA	975	LABE	
681x	KOIVOGUI PAULINE	CONA	1189	CONA	
681x	MARIAMA KOUROUMA	KKAN	152	KANKAN	
686e	LAIBA DOUMBOUYA	CONA	5	CONA	
686x	SUZANE FINDA KOUNDOUNO	CONA	254	CONA	
686x	DAOUDA SYLLA	CONA	426	KINDIA	
686x	KADIATOU DIALLO	CONA	453	CONA	
686x	MARIAMA DIALLO	CONA	472	CONA	
686x	MAMADY MANSARE	CONA	479	CONA	
686x	SARAN CAMARA	CONA	538	CONA	
686x	AISSATA KAMANO	CONA	628	CONA	
686x	HASSANATOU BAH	CONA	732	KINDIA	
686x	ABDOULAYE KANTE	CONA	892	CONA	
686x	AISSATA SOUMAH	CONA	982	CONA	
686x	SALEMATOU YOULA	CONA	1017	CONA	
686x	KADIATOU SOUMAH	CONA	1150	CONA	
686x	YARAMO ELISE GAMAMOU	CONA	1219	CONA	
686x	CAMARA MAMADAMA	BOKE	257	KINDIA	
686x	ALICE DORE	BOKE	376	KINDIA	
686x	KADIATOU ALKHALY SYLLA	KINDIA	530	ENI	
686x	KOFFI OUENDENO	LABE	137	LABE	
686x	CONTE ARABIA	FARA	9	KINDIA	
686x	KAMANO FATOUMA	FARA	76	KANKAN	
686x	YELI-YELI SAGNO	ZERE	426	ZERE	
707e	AISSATA YATTARA	CONA	24	CONA	
707x	MAMADAMA SOUMAH	CONA	327	CONA	
707x	DJEFADIMA CONDE	CONA	582	CONA	
707x	PAULINE ADELINE LAMAH	CONA	1024	CONA	
707x	MARTINE KPOGOMOU	CONA	1347	KINDIA	
707x	FATOU TOURE	KINDIA	438	ENI	
707x	MAMADOU ADAMA BAH	KINDIA	671	ENI	
707x	ADAMA BARI SOW	LABE	140	LABE	
707x	FANTA DJENABOU CAMARA	ZERE	52	ZERE	
716e	SIDIGBE KEITA	CONA	191	CONA	
716x	MAKHISSA DAMBA	CONA	225	CONA	
716x	FOULEMATOU BANGOURA	CONA	234	CONA	
716x	AMINATA SYLLA	CONA	302	CONA	
716x	DIONTAN CAMARA	CONA	485	CONA	
716x	AISSATA KEITA	CONA	499	CONA	
716x	M'BALIA YATTARA	CONA	684	CONA	
716x	BINTA PARAYA DIALLO	CONA	783	LABE	
716x	CAMARA ALY	CONA	1172	CONA	
716x	MARIAMA DIALLO	CONA	1239	CONA	
716x	TRAORE BANGALY	BOKE	174	LABE	

.. / ..

58

OPTION : INSTITUTEUR H/B

PAGE : 15

-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! RANG !	PRENOMS ET NOMS	! CENTRE !	PV	! ECOLE ! MEN- !
! !	! !	! !	! !	! ORIG. ! TION !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! 716x !	CAMARA BOUNTOU	! BOKE !	434	! KINDIA !
! 716x !	BOUBACAR CAMARA	! MAMOU !	370	! CONA !
! 716x !	FATOUMATA BINTA DIALLO	! LABE !	143	! LABE !
! 716x !	OLIANO TAMBA	! FARA !	57	! KANKAN !
! 716x !	NENE RABY DIALLO	! KKAN !	102	! CONA !
! 716x !	MARIAMA MAGASSOUBA	! KKAN !	170	! KANKAN !
! 716x !	KOLIE JEANNETTE	! ZERE !	220	! BOKE !
! 734e !	MOHAMED LAMINE SOUMAH	! CONA !	95	! CONA !
! 734x !	OUMAR CISSE	! CONA !	103	! CONA !
! 734x !	PENDA KOUYATE	! CONA !	350	! CONA !
! 734x !	NABY YAYA SOUARE	! CONA !	387	! DUBRE !
! 734x !	BERNADETTE LOUA	! CONA !	1152	! BOKE !
! 739e !	MAMA NANTENEN TRAORE	! CONA !	216	! CONA !
! 739x !	MARIAMA DIELO BAH	! CONA !	266	! CONA !
! 739x !	SEKOU TIDIANE SOUMAH	! CONA !	301	! CONA !
! 739x !	BALLA KHISSA TOURE	! CONA !	383	! CONA !
! 739x !	MARIAMA SYLLA	! CONA !	442	! KINDIA !
! 739x !	LAMINE NABE	! CONA !	491	! CONA !
! 739x !	IBRAHIMA DOUMBOUYA	! CONA !	531	! CONA !
! 739x !	AMINATA DOUMBOUYA	! CONA !	692	! CONA !
! 739x !	TOLNO SIA	! CONA !	864	! CONA !
! 739x !	FATOUMATA BINTA BALDE	! CONA !	1001	! KINDIA !
! 739x !	ALPHA TOURE	! CONA !	1021	! FARA !
! 739x !	BALDE FATOUMATA	! CONA !	1186	! CONA !
! 739x !	MAFERING KOUYATE	! BOKE !	355	! FARA !
! 739x !	AYE BOBO SECK	! KINDIA !	90	! KANKAN !
! 739x !	FATOUMATA DIARAYE DIALLO	! KINDIA !	106	! CONA !
! 739x !	KOUROUMA FADIMA	! FARA !	10	! ZERE !
! 739x !	DOUSSOU KEITA	! KKAN !	39	! KANKAN !
! 739x !	M'BALIA KEITA	! KKAN !	56	! KANKAN !
! 739x !	HAWA CONDE	! KKAN !	181	! LABE !
! 739x !	FATOUMATA KOULIBALY	! KKAN !	309	! KANKAN !
! 739x !	SAMPIL KERFALLA	! ZERE !	64	! FARA !
! 739x !	TOURE MAMA AISSATA	! ZERE !	76	! CONA !
! 739x !	BERNADETTE CAMARA	! ZERE !	433	! ZERE !
! 762e !	MARIAMA AMINATA SOUMAH	! CONA !	707	! CONA !
! 762x !	FATOUMATA CAMARA	! CONA !	735	! BOKE !
! 762x !	FANTA CAMARA	! CONA !	837	! CONA !
! 762x !	MAHAWA BANGOURA	! CONA !	1266	! DUBRE !
! 762x !	SORIBA CAMARA	! KINDIA !	160	! KINDIA !
! 762x !	GOUMOU MARTINI	! ZERE !	352	! CONA !
! 768e !	RABIATOU N'DIAYE	! CONA !	55	! CONA !
! 768x !	LANCINE OULARE	! CONA !	127	! CONA !
! 768x !	SEKOUBA SIABY	! CONA !	672	! CONA !
! 768x !	DJENABOU BARRY	! CONA !	765	! CONA !
! 768x !	DENISE KOUNDONO	! LABE !	233	! LABE !
! 768x !	DIAKITE MAKAN	! FARA !	12	! KANKAN !
! 774e !	LAYE FOFANA	! CONA !	57	! CONA !
! 774x !	MOMORY BENJAMIN OUENDENO	! CONA !	108	! ZERE !
! 774x !	NANCEDY NASSER CAMARA	! CONA !	271	! CONA !
! 774x !	MARIAMA MADAM KEITA	! CONA !	342	! KINDIA !
! 774x !	KOUMANDJAN KEITA	! CONA !	525	! CONA !
! 774x !	MALADHO DIALLO	! BOKE !	531	! CONA !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*

.. / ..

18

OPTION : INSTITUTEUR H/B

PAGE : 16

-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
!RANG !	PRENOMS ET NOMS	! CENTRE !	PV	! ECOLE ! MEN- !
! !	! !	! !	! !	! ORIG. ! TION !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! 774x!	BINTIA CAMARA	! KINDIA!	33	! KINDIA!
! 774x!	IBRAHIMA SORY SYLLA	! KINDIA!	36	! KINDIA!
! 774x!	SIRA KONATE	! KKAN	191	! KANKAN!
! 774x!	DIABA CONDE KEITA	! KKAN	249	! KANKAN!
! 784e!	MAMADOU LAMARANA DIALLO	! CONA	481	! CONA
! 784x!	MARIE KOUNDOUNO	! CONA	484	! CONA
! 784x!	FATOUmata BERETE	! CONA	641	! CONA
! 784x!	SEKOUBA CAMARA	! CONA	710	! CONA
! 784x!	TAIBOU SOW	! CONA	716	! KINDIA!
! 784x!	IBRAHIMA BARRY	! CONA	932	! CONA
! 784x!	IBRAHIMA SADIO BAH	! CONA	1064	! BOKE
! 784x!	DJITOBA CAMARA	! CONA	1069	! CONA
! 784x!	FANTA MAMADY OULARE	! CONA	1231	! KINDIA!
! 784x!	N'KOYA KABA	! CONA	1384	! CONA
! 784x!	BOUBACAR BAH	! CONA	1404	! CONA
! 784x!	DJENABOU TALIBE BARRY	! LABE	251	! LABE
! 784x!	FANTA DIAWARA	! KKAN	160	! KANKAN!
! 784x!	ZOGBELAMOU TOHON	! ZERE	134	! ZERE
! 784x!	LOUA CECE	! ZERE	285	! ZERE
! 799e!	MARIAMA DOUMBOUYA	! CONA	155	! CONA
! 799x!	M'BALIA CAMARA	! CONA	170	! KINDIA!
! 799x!	AISSATA IBRAHIMA BARRY	! CONA	226	! CONA
! 799x!	SARAN KABA	! CONA	378	! CONA
! 799x!	ALICE CAMARA	! CONA	509	! CONA
! 799x!	HADJA KAMISSA DIALLO	! KINDIA!	670	! ENI
! 805e!	BINTOU DIAKITE	! CONA	26	! KANKAN!
! 805x!	FANTA BERETE	! CONA	100	! CONA
! 805x!	FATOUmata DIE KOBELE KEITA	! CONA	261	! CONA
! 805x!	NANTENEN KONATE	! CONA	306	! CONA
! 805x!	NENE SIAMAN DIAWARA	! CONA	471	! CONA
! 805x!	MARIAMA CAMARA	! CONA	489	! CONA
! 805x!	ABOUBACAR TOURE	! CONA	501	! CONA
! 805x!	DJENE KEITA	! CONA	510	! CONA
! 805x!	ABOU DIALLO	! CONA	829	! CONA
! 805x!	SOULEYMANE BALDE	! CONA	952	! CONA
! 805x!	MARIAMA KEITA	! CONA	1045	! CONA
! 805x!	AISSATOU N'DIAYE	! CONA	1194	! CONA
! 805x!	FANTA TOURE	! CONA	1232	! CONA
! 805x!	TADIBA KEITA	! CONA	1256	! KINDIA!
! 805x!	HAWA DIAWARA	! CONA	1272	! DUBRE
! 805x!	SOULEYMANE ALY CAMARA	! KINDIA!	111	! KINDIA!
! 805x!	ALSENY TOURE	! MAMOU	283	! KINDIA!
! 805x!	SALEMATOU MAIRIE DIALLO	! LABE	243	! LABE
! 823e!	YACINE KEBE	! CONA	177	! CONA
! 823x!	FADIMA CONDE	! CONA	228	! FARA
! 823x!	AMINATA MAKHISSA CAMARA	! CONA	381	! KINDIA!
! 823x!	M'MAH SYLLA	! CONA	651	! CONA
! 823x!	MAIMOUNA CONTE	! CONA	697	! CONA
! 823x!	HAWA KABA	! CONA	769	! FARA
! 823x!	HALIMATOU KETEM BARRY	! CONA	1441	! CONA
! 823x!	FAYA JOSEPH TINGUIANO	! CONA	1449	! FARA
! 823x!	MARIAMA KETEM BARRY	! CONA	1450	! CONA
! 832e!	DEMBA CISSOKO	! CONA	154	! CONA
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*

.. / ..

88

PAGE : 17

OPTION : INSTITUTEUR H/B

-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
!RANG !	PRENOMS ET NOMS	! CENTRE !	PV	! ECOLE ! MEN- !
! !	! !	! !	! !	! ORIG. ! TION !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! 832x!	SALEMATOU DIOUBATE	! CONA !	424	! KINDIA !
! 832x!	AISSATA MELIA CISSE	! CONA !	448	! CONA !
! 832x!	FODE KEITA	! CONA !	455	! KANKAN !
! 832x!	MALIGNOUMA KEITA	! CONA !	456	! KANKAN !
! 832x!	NANTENEN KEITA	! CONA !	466	! CONA !
! 832x!	LAMINE BABADY	! CONA !	688	! CONA !
! 832x!	MANIAN KEITA	! CONA !	781	! CONA !
! 832x!	SENINE KOUROUMA	! CONA !	1014	! CONA !
! 832x!	MANGUE CAMARA	! CONA !	1255	! CONA !
! 832x!	THIERNI MAMADOU OURY DIALLO	! LABE !	239	! LABE !
! 832x!	DIAKITE FANTA	! FARA !	97	! FARA !
! 832x!	DJAMILA CAMARA	! KKAN !	47	! KANKAN !
! 832x!	NENE OUMOU SOW	! KKAN !	164	! KANKAN !
! 832x!	SENY KOLIE	! ZERE !	549	! ZERE !
! 847e!	BINTOU DOUMBOUYA	! CONA !	223	! CONA !
! 847x!	GEROME TAMBA KAMANO	! CONA !	336	! CONA !
! 847x!	MOUDATOU BARRY	! CONA !	398	! LABE !
! 847x!	FATOUMATA DIALLO	! CONA !	644	! CONA !
! 847x!	FATOU SOUMAH	! CONA !	788	! CONA !
! 847x!	SIMAKAN FATOUMATA	! CONA !	1202	! CONA !
! 847x!	NENE ADAMA BARRY	! CONA !	1403	! CONA !
! 854e!	SALEMATOU KEITA	! CONA !	382	! CONA !
! 854x!	LUCIE THEA	! CONA !	580	! CONA !
! 856e!	KAMAN KOUROUMA	! CONA !	194	! KINDIA !
! 856x!	AISSATOU KOULIBALY	! CONA !	331	! CONA !
! 856x!	CHRISTINE MAOMOU	! CONA !	397	! CONA !
! 856x!	BOUNTOURABY CAMARA	! CONA !	634	! CONA !
! 856x!	DJIBA CAMARA	! CONA !	1254	! CONA !
! 856x!	FATOUMATA SYLLA	! CONA !	1460	! CONA !
! 856x!	FINDOUNO KANDO ROBERT	! FARA !	73	! KANKAN !
! 856x!	BINTOU MARIAME KEITA	! KKAN !	330	! KANKAN !
! 856x!	GOBOU LAMAH	! ZERE !	379	! ZERE !
! 865e!	TOUROU CISSE	! CONA !	393	! FARA !
! 866e!	BINTOU SIDIBE	! CONA !	39	! CONA !
! 866x!	HAWA CONTE	! CONA !	269	! CONA !
! 866x!	ALMAMY MORLAYE SOUMAH	! CONA !	682	! CONA !
! 866x!	IBRAHIMA SYLLA	! CONA !	1047	! CONA !
! 866x!	AMINATA DAMBA	! CONA !	1264	! CUBA !
! 866x!	OUMOU HAWA DIALLO	! LABE !	282	! LABE !
! 872e!	MAIMOUNA BALDE	! CONA !	321	! CONA !
! 873e!	SORIBA TOURE	! CONA !	164	! DUBRE !
! 873x!	MARIAMA CAMARA	! CONA !	174	! CONA !
! 873x!	HOULEMATOU BARRY	! CONA !	279	! CONA !
! 873x!	MAFOUDIA CAMARA	! CONA !	486	! CONA !
! 873x!	RICHARD MONEMOU	! CONA !	601	! CONA !
! 873x!	M'MAH CISSE	! CONA !	643	! CONA !
! 873x!	MARIAMAGBE SARAN 2 KABA	! KKAN !	89	! KANKAN !
! 880e!	AISSATOU DIALLO	! CONA !	227	! KINDIA !
! 880x!	MAHAWA CAMARA	! CONA !	529	! CONA !
! 882e!	MARIAMA YELO SOW	! CONA !	162	! CONA !
! 882x!	OUMOU CAMARA	! CONA !	379	! CONA !
! 882x!	OUMOU SIDIBE	! CONA !	420	! CONA !
! 882x!	YOYO JEANNETTE THEA	! CONA !	1353	! CONA !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*

.. / ..

12

PAGE : 18

OPTION : INSTITUTEUR H/B

RANG	PRENOMS ET NOMS	CENTRE	PV	ECOLE ORIG.	MEN- TION
886e	MARIAMA SOUMAH	CONA	567	CONA	
887e	KADIATOU BARRY	CONA	335	CONA	
887x	IBRAHIMA AISSATOU CONTE	CONA	1459	CONA	
889e	NANA DIAMBAKANTE	CONA	160	CONA	
889x	ANGELINE TEWA KAMANO	CONA	163	CONA	
889x	FATOUMATA KEITA	CONA	172	CONA	
889x	MAGASSOUBA TATA	CONA	175	KANKAN	
893e	FATOUMATA BANGOURA	CONA	246	CONA	
893x	MARIAMA DALANDA BAH	CONA	307	CONA	
895e	DJENABOU DIALLO	CONA	667	CONA	

... Fin

Page 19

2-OPTION :ARABE H/B

-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! RANG !	! PRENOMS ET NOMS !	! CENTRE !	! PV !	! ECOLE ! MEN- !
! !	! !	! !	! !	! ORIG. ! TION !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! 1 er !	BARRY BOUBACAR	! MAMOU !	3 !	MAMOU !
! 2e !	DIABY MOHAMED LAMINE	! KINDIA !	58 !	KINDIA !
! 2x !	DIALLO SOULEYMANE	! MAMOU !	7 !	MAMOU !
! 4e !	SOUMAH ABOUBACAR ALY	! KINDIA !	38 !	CONA !
! 5e !	SAVANE AMADOU	! KINDIA !	60 !	KINDIA !
! 6e !	DIABY MOHAMED	! KINDIA !	75 !	KINDIA !
! 6x !	DIALLO IBRAHIMA 2	! KKAN !	3 !	DUBRE !
! 8e !	CAMARA FODE ISMAEL	! KINDIA !	23 !	KINDIA !
! 8x !	MAMADOU DIALLO	! MAMOU !	6 !	MAMOU !
! 10e !	CAMARA ALHOUSSENOU	! MAMOU !	20 !	MAMOU !
! 11e !	DIAKITE MARIAMA	! KINDIA !	43 !	KINDIA !
! 11x !	BARRY KADIATOU	! KINDIA !	57 !	KINDIA !
! 11x !	CONTE N'FAMARA	! KINDIA !	76 !	KINDIA !
! 11x !	MAMADOU LAMINE DIALLO	! MAMOU !	11 !	MAMOU !
! 15e !	BAH ABDOURAHAMANE	! KINDIA !	16 !	KINDIA !
! 15x !	BANGOURA IBRAHIMA SORY	! KINDIA !	29 !	KINDIA !
! 15x !	DIALLO AISSATOU KINDY	! KINDIA !	59 !	KINDIA !
! 15x !	FOFANA ALPHA	! KINDIA !	64 !	KINDIA !
! 15x !	CAMARA IBRAHIMA	! KINDIA !	70 !	KINDIA !
! 15x !	MOUSSA SOUMAORO	! ZERE !	5 !	MEDINE !
! 21e !	MOHAMED ABDOULAYE BAH	! LABE !	116 !	ANSAR !
! 22e !	SOUMAH ABOUBACAR	! KINDIA !	72 !	KINDIA !
! 22x !	BANGOURA ALHASSANE	! KINDIA !	95 !	KINDIA !
! 22x !	FOFANA HALIMATOU	! KKAN !	23 !	KANKAN !
! 25e !	ABOUBACAR SOW	! MAMOU !	30 !	MAMOU !
! 25x !	WANN MAMADOU BOBO	! MAMOU !	34 !	MAMOU !
! 27e !	SYLLA SOUAIBOU	! KINDIA !	42 !	DUBRE !
! 28e !	DIABY MMASSOUMA	! KINDIA !	65 !	KINDIA !
! 28x !	CAMARA ABOUBACAR	! KINDIA !	80 !	KINDIA !
! 30e !	CISSE M'MAH	! KINDIA !	51 !	KINDIA !
! 30x !	BAH MAHMOUD	! MAMOU !	2 !	MAMOU !
! 32e !	BAH IBRAHIMA	! CONA !	98 !	DUBRE !
! 32x !	DIALLO OUMAR TANOU	! KINDIA !	45 !	KINDIA !
! 32x !	SYLLA MOHAMED JAMIL	! KINDIA !	56 !	KINDIA !
! 35e !	KEITA IBRAHIMA	! CONA !	2 !	CONA !
! 35x !	DIALLO AMADOU OURY	! KINDIA !	19 !	KINDIA !
! 37e !	CAMARA FODE HADY	! CONA !	1 !	KINDIA !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*

.. / ..

PAGE : 20

OPTION : ARABE H/B

* ! RANG !	* PRENOMS ET NOMS	* ! CENTRE !	* PV	* ! ECOLE !	* ! MEN- !
* !	* !	* !	* !	* ! ORIG. !	* ! TION !
! 37x!	MOHAMED DJIKINE	! CONA	! 265	! CONA	! !
! 37x!	DJIBRIL HASSANE SYLLA	! CONA	! 286	! CONA	! !
! 40e!	SEYDOUBA SYLLA	! CONA	! 158	! CONA	! !
! 41e!	CONTE SALIOU	! CONA	! 155	! KINDIA!	! !
! 41x!	MOHAMED YOULA	! CONA	! 174	! CONA	! !
! 41x!	ABDOULAYE NABY SOUMAH	! CONA	! 288	! KINDIA!	! !
! 44e!	BAH IBRAHIME	! KINDIA!	! 62	! KINDIA!	! !
! 44x!	TOURE FATOUMATA	! KINDIA!	! 63	! KINDIA!	! !
! 44x!	BOUNTOURABY CAMARA	! CONA	! 183	! CONA	! !
! 47e!	CAMARA BROUHANA	! CONA	! 86	! CONA	! !
! 47x!	CAMARA MOHAMED SAIDOU	! CONA	! 96	! CONA	! !
! 47x!	ALHASSANE TAFSIR CISSE	! CONA	! 347	! CONA	! !
! 50e!	MOHAMED TAFSIR IBRAHIMA CISSE	! CONA	! 156	! CONA	! !
! 51e!	BANGOURA MOHAMED LAMINE	! CONA	! 68	! CONA	! !
! 51x!	KOUROUMA MOHAMED SEKOU	! CONA	! 72	! CONA	! !
! 51x!	KEITA MOUSSA NOURDINE	! KINDIA!	! 52	! KINDIA!	! !
! 51x!	SACKO IDRISSE	! KKAN	! 4	! DUBRE	! !
! 51x!	ILIAS YOULA	! CONA	! 270	! CONA	! !
! 51x!	DAOUDA KEITA	! CONA	! 289	! CONA	! !
! 51x!	ABDOUL HAMIDY CAMARA	! CONA	! 351	! KINDIA!	! !
! 58e!	BAH MAHAMOUDOU	! CONA	! 46	! CONA	! !
! 58x!	CAMARA ABDOULAYE SEKOU	! CONA	! 62	! CONA	! !
! 58x!	CAMARA ILIASSA	! KINDIA!	! 94	! KINDIA!	! !
! 61e!	DIAKITE IBRAHIMA	! KKAN	! 24	! KANKAN!	! !
! 62e!	CAMARA ZAKARIA	! CONA	! 76	! CONA	! !
! 62x!	KEITA ALSENY MOUSSA	! CONA	! 117	! CONA	! !
! 62x!	BARRY DIAN OURY	! KINDIA!	! 20	! KINDIA!	! !
! 65e!	CAMARA YAYA	! CONA	! 99	! CONA	! !
! 65x!	ABDOUL FADIL SYLLA	! BOKE	! 5	! BOKE	! !
! 65x!	SYLLA ABOUBACAR	! BOKE	! 20	! BOKE	! !
! 65x!	AISSATA FADIGA	! BOKE	! 22	! BOKE	! !
! 65x!	IBRAHIMA CISSE	! MAMOU	! 10	! MAMOU	! !
! 65x!	MARIAMA CAMARA	! CONA	! 185	! CONA	! !
! 65x!	ABOUBACAR CISSE	! CONA	! 199	! CONA	! !
! 65x!	SOULEYMAME MALICK CAMARA	! CONA	! 223	! CONA	! !
! 65x!	MOHAMED FADIL BANGOURA	! CONA	! 264	! KINDIA!	! !
! 65x!	MOUSSA SYLLA	! CONA	! 355	! CONA	! !
! 65x!	CHERIF MAMADOU	! FARA	! 15	! FARA	! !
! 76e!	SYLLA LANSANA	! CONA	! 43	! CONA	! !
! 76x!	ALHASSANE MOHAMED SYLLA	! CONA	! 222	! CONA	! !
! 76x!	MABINTY SYLLA	! CONA	! 259	! KINDIA!	! !
! 76x!	CHERIF ABDOULAYE	! FARA	! 13	! FARA	! !
! 80e!	CAMARA DAOUDA	! CONA	! 44	! CONA	! !
! 80x!	KOUROUMA SITA	! CONA	! 101	! CONA	! !
! 80x!	ABDOUL KARIM KEBE	! CONA	! 141	! KINDIA!	! !
! 83e!	TOUNKARA ABOUBACAR	! CONA	! 52	! CONA	! !
! 83x!	SOUMAH MAMADOU LAMINE	! CONA	! 82	! CONA	! !
! 83x!	MOHAMED KERFA BANGOURA	! BOKE	! 23	! BOKE	! !
! 83x!	ABOUBACAR KOMAH	! CONA	! 251	! CONA	! !
! 83x!	SEKOU AHMED KABA	! CONA	! 310	! CONA	! !
! 88e!	BAH MAMADOU ATABIOU	! MAMOU	! 25	! MAMOU	! !
! 88x!	FOFANA MAMADOU	! FARA	! 14	! FARA	! !
! 90e!	KABA MOUSTAPHA	! FARA	! 16	! FARA	! !

PAGE : 21

OPTION : ARABE H/B

* RANG *	* PRENOMS ET NOMS *	* CENTRE *	* PV *	* ECOLE *	* MEN- *
* !	* !	* !	* !	* ORIG. !	* TION !
! 91e!	CONTE ABDOULAYE	! CONA	! 39	! CONA	! !
! 91x!	DJIBRIL SOUMAH	! CONA	! 170	! CONA	! !
! 91x!	MARIAMA TAFSIR CISSE	! CONA	! 261	! FRIA	! !
! 91x!	ABDOULAYE CAMARA	! CONA	! 333	! KINDIA!	! !
! 95e!	CAMARA FATOUMATA	! CONA	! 16	! CONA	! !
! 95x!	SYLLA KADIATOU	! CONA	! 23	! CONA	! !
! 95x!	YAYA NOURDINE CAMARA	! CONA	! 161	! CONA	! !
! 98e!	BARRY ABDOUL GOUDOUSSY	! KINDIA!	! 17	! KINDIA!	! !
! 98x!	OULARE MARIAME	! FARA	! 19	! FARA	! !
! 100e!	ABDOULAYE CAMARA	! CONA	! 171	! CONA	! !

..../.. Fin

88

PAGE : -22-

3-OPTION : EDUCATION PHYSIQUE H/B

* RANG *	* PRENOMS ET NOMS *	* CENTRE *	* PV *	* ECOLE *	* MEN- *
!	!	!	!	! ORIG. !	! TION !
!	!	!	!	!	!
1 er!	CAMARA FODE LAYE	CONA	46	UCONA	!
1x!	CONDE SOULEYMANE	ZERE	10	UCONA	!
3e!	KOLIE SEVERIN	BOKE	1	UCONA	!
4e!	KEITA MAMADOU SAIDOU	CONA	41	UCONA	!
5e!	MAFOUDIA SYLLA	CONA	69	UCONA	!
5x!	MAMADOUBA BADARA CAMARA	CONA	109	UCONA	!
5x!	SYLLA MOUSSA	FARA	1	UCONA	!
5x!	LAMAH JEAN PAUL	ZERE	6	UCONA	!
9e!	SOW MAMADOU BOBO	CONA	50	UCONA	!
9x!	SOUMAH ISSA	CONA	89	UCONA	!
11e!	OLIVIER TAMBA KOUMASSADOUNO	ZERE	17	ENEPS	!
12e!	MAMADOU DIOULDE BALDE	LABE	1	UCONA	!
13e!	HAMIDOU CAMARA	CONA	103	UCONA	!
14e!	MAMADOU DIOUMA BAH	CONA	95	UCONA	!
15e!	MAMADY DIAWARA	CONA	3	UCONA	!
15x!	FATOUMATA SYLLA	CONA	13	UCONA	!
15x!	LANSANA CONDE	CONA	20	UCONA	!
15x!	BANGOURA LANSANA	CONA	35	UCONA	!
15x!	KONATE AMINATA	CONA	75	UCONA	!
20e!	MOHAMED LAMINE SYLLA	CONA	55	UCONA	!
21e!	CAMARA ALPHA	KINDIA	2	UKIND	!

... Fin

188

PAGE : 23

4-OPTION : EDUCATION PHYSIQUE H/A

RANG	PRENOMS ET NOMS	CENTRE	PV	ECOLE	MEN-
				ORIG.	TION
1 er	DIABY ALHASSANE	CONA	1	CUBA	
1x	ABDOULAYE BABEN DIALLO	CONA	7	CUBA	
3e	KEMO CONDE	CONA	4	URSS	

... Fin



S-OPTION : ARABE H/A

Page 024

-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! RANG !	PRENOMS ET NOMS	! CENTRE !	PV	! ECOLE ! MEN- !
! !	! !	! !	! !	! ORIG. ! TION !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! 1 er !	KONE MOUSSA	! CONA !	62	! 0 !
! 2e !	MAMADOUBA CAMARA	! CONA !	3	! SOUDAN !
! 3e !	SYLLA ABDOULAYE	! CONA !	33	! NIGER !
! 4e !	BANGOURA MOUCTAR	! CONA !	46	! NIGER !
! 5e !	SYLLA MOHAMED GAOUSSOU	! CONA !	34	! NIGER !
! 5x !	SYLLA AHMED	! CONA !	38	! NIGER !
! 5x !	BAH THIerno SOULEYMANE	! CONA !	54	! SOUDAN !
! 8e !	ABOUBACAR FOFANA	! CONA !	12	! SAOUDI !
! 9e !	MARA IBRAHIMA	! CONA !	42	! NIGER !
! 9x !	EL-HADJ DIALLO ABDOUL KARIM	! CONA !	59	! 0 !
! 9x !	IBRAHIMA SOW	! MAMOU !	8	! 0 !
! 12e !	CAMARA MOHAMED CHARAF DINE	! CONA !	71	! 0 !
! 12x !	EL-HADJ MOHAMED JAFFAR SOUARE	! CONA !	90	! CAIRE !
! 12x !	ISSA MOHAMED BANGOURA	! CONA !	113	! NIGER !
! 12x !	SYLLA OUSMANE	! KINDIA !	4	! SAOUDI !
! 16e !	KABINET KABA	! CONA !	1	! NIGER !
! 17e !	FODE MONKIA CAMARA	! CONA !	16	! EGYPTE !
! 17x !	KOUROUMA ABDOUL AZIZ	! FARA !	5	! 0 !
! 19e !	SAIDOU KABASSAN KEITA	! KKAN !	9	! LYVIE !
! 20e !	TOURE MOHAMED LAMINE	! FARA !	2	! 0 !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*

.../...

188

6-OPTION : HISTOIRE

PAGE : 025

* RANG *	* PRENOMS ET NOMS *	* CENTRE *	* PV *	* ECOLE *	* MEN- *
!	!	!	!	! ORIG. !	! TION !
1 er!	DIALLO MAMADOU DINDE	CONA	10	ISSEG	!
2e!	COUMBASSA MAMADOU	CONA	62	UKK	!
3e!	DEMBADOUNO FAYA MAO	CONA	8	MANEAH	!
4e!	LENO FABALY	CONA	14	UKK	!
5e!	DIALLO IBRAHIMA AMADOU	CONA	24	UKK	!
6e!	BARRY EL-HADJ MAMADOU ALPHA	CONA	33	UC	!
7e!	MAMADOU DIAN DIALLO	LABE	3	UC	!
8e!	SAVANE MAMADOU ALIOU SY	CONA	50	UKK	!
8x!	ABDOULAYE ALIOU SOW	LABE	9	UKK	!
8x!	RACINE DIALLO	LABE	11	UC	!
8x!	SOULEYMANE CAMARA	KKAN	12	UKK	!
12e!	BALDE ALPHA SALIOU	CONA	12	UC	!
13e!	DELAMOU CECE TONHON KOLY	CONA	16	UC	!
13x!	SAMBA PAYE	CONA	71	UC	!
13x!	BAMBA MAMADY	CONA	151	UC	!
16e!	ABOUBACAR OUSMANE CAMARA	CONA	77	UKK	!
17e!	TOUNKARA FAPOUTAN	CONA	28	UKK	!
17x!	BERETE MORIBINET	CONA	39	UKK	!
17x!	KOLEN BERBARD GOUMOU	CONA	90	UC	!
20e!	BARRY MAMADOU ALPHA	CONA	21	UKK	!
20x!	AISSATOU SOW	CONA	78	UKK	!
22e!	BALDE ALPHA MAMADOU	CONA	25	UKK	!
22x!	KOUROUMA MICHEL	CONA	35	UKK	!
22x!	AHMADOU BANGOURA	CONA	100	UKK	!
22x!	SIDIKI MARA	CONA	111	UC	!
26e!	CAMARA MOHAMED BOUMAZA	CONA	63	UKK	!
26x!	FAMAN SACKO	CONA	92	UC	!
26x!	MAMOUDOU KEITA	CONA	108	UC	!
26x!	BAVOGUI KOVA	CONA	135	UKK	!
26x!	ABDOURAHAMANE SANNOU DIALLO	LABE	2	UKK	!
31e!	SANGARE AMARA	CONA	36	UKK	!
31x!	RICHARD MARTIN CAMARA	CONA	74	UC	!
31x!	JEAN BAMBA	CONA	125	UKK	!
34e!	DIALLO MAKANY	CONA	37	UC	!
34x!	MOHAMED LAMINE SYLLA	CONA	81	UC	!
34x!	MARIAMA MAFOULE CAMARA	CONA	146	ISSEG	!
34x!	ISSIAGA KEITA	CONA	150	UC	!
38e!	CONDE YOKPO	CONA	65	UKK	!
39e!	FADIGA SORIBA	CONA	1	UC	!
39x!	TOUNDOUFEDOUNO EMILE SAYON	CONA	66	UKK	!
39x!	ABDOULAYE TRAORE	CONA	115	UKK	!
42e!	OULARE YOMBA	CONA	133	UC	!

.../... Fin



PAGE : 026

7-OPTION : PHILOSOPHIE

-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! RANG !	! PRENOMS ET NOMS !	! CENTRE !	! PV !	! ECOLE ! MEN- !
! !	! !	! !	! !	! ORIG. ! TION !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! 1 er !	! LAMAH JEREMIE !	! CONA !	! 2 !	! UC ! !
! 1x !	! DIALLO MAHAMADOU !	! CONA !	! 6 !	! UKK ! !
! 1x !	! KPOGHOMOU MATHIEU !	! ZERE !	! 2 !	! UKK ! !
! 4e !	! NOUNKE TOURE !	! KKAN !	! 1 !	! UKK ! !
! 5e !	! MAMADOUBA FOFANA !	! CONA !	! 32 !	! UC ! !
! 6e !	! MOHAMED TRAORE !	! KKAN !	! 2 !	! UKK ! !
! 7e !	! MORY TRAORE !	! CONA !	! 29 !	! UKK ! !
! 7x !	! KOLIE CECE PASCAL !	! ZERE !	! 1 !	! UKK ! !
! 9e !	! MILLIMONO FAYA VICTOR !	! CONA !	! 4 !	! UC ! !
! 9x !	! IBRAHIMA FOFANA !	! CONA !	! 15 !	! UC ! !
! 9x !	! KEITA ALHASSANE BAILO !	! LABE !	! 1 !	! UKK ! !
! 9x !	! CONTE SADIO !	! LABE !	! 2 !	! UC ! !
! 13e !	! SONGBONO ANTOINE TAMBA !	! CONA !	! 26 !	! UC ! !
! 13x !	! MAMADOU SACKO !	! CONA !	! 28 !	! UC ! !
! 15e !	! RAPHAEL LABAN BANGOURA !	! CONA !	! 22 !	! UC ! !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*

.../... Fin

BS

PAGE : 027

8-OPTION : GEOLOGIE

-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! RANG !	PRENOMS ET NOMS	! CENTRE !	PV	! ECOLE ! MEN- !
! !	! !	! !	! !	! ORIG. ! TION !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! 1 er !	BALDE ALHASSANE	! CONA !	1	! UBOKE ! !
! 2e !	CAMARA AMADOU	! BOKE !	10	! UBOKE ! !
! 2x !	FOFANA OUMAR	! BOKE !	19	! UBOKE ! !
! 4e !	KARIM CAMARA	! CONA !	5	! UBOKE ! !
! 4x !	SOUMAH MORLAYE	! BOKE !	2	! UBOKE ! !
! 4x !	DIAKITE MOUSSA IBRAHIMA	! BOKE !	5	! UBOKE ! !
! 4x !	MAMADOU SALIOU BALDE	! LABE !	1	! UC ! !
! 4x !	LABILA ERNEST KOUROUMA	! LABE !	2	! UKK ! !
! 4x !	CAMARA AMADOU	! FARA !	1	! UC ! !
! 4x !	CECE BONIFACE KPOULOMOU	! ZERE !	1	! UBOKE ! !
! 11e !	MOHAMED FALA SYLLA	! CONA !	20	! UBOKE ! !
! 12e !	DJIBRIL KABA	! CONA !	16	! UBOKE ! !
! 13e !	CAMARA AMINATA	! CONA !	35	! UBOKE ! !
! 14e !	MAMOUDOU CISSE	! CONA !	45	! UKK ! !
! 15e !	OUMOU TALL	! CONA !	9	! FARA ! !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*

.../... Fin

BS

PAGE : 028

9-OPTION :GEOGRAPHIE

* RANG *	* PRENOMS ET NOMS *	* CENTRE *	* PV *	* ECOLE *	* MEN- *
!	!	!	!	! ORIG. !	! TION !
1 er	SYLLA SEKOU SEYDOUBA	CONA	10	UC	!
1x	SOW KADIATOU LAMARANA	CONA	32	UC	!
3e	TRAORE MICHEL	CONA	138	UC	!
4e	BALDE MAMADOU ALIOU	CONA	31	UC	!
4x	YELY DRAMOU	CONA	82	KINDIA	!
4x	MICHEL MANSARE	CONA	93	UC	!
4x	BOUBACAR DIALLO	CONA	139	UC	!
8e	DIALLO THIerno MAMADOU DIAN	CONA	15	UKK	!
8x	SANGBARAMOU LAH	CONA	50	UKK	!
8x	PEPE SIMON PIERRE KOLEMOU	CONA	127	UC	!
11e	KANIGBE DIOUBATE	CONA	114	UC	!
12e	DIALLO MAMADOU MAHFOUZ	CONA	5	UKK	!
12x	SIDIBE IBRAHIMA SORY	KINDIA	1	UKK	!
14e	DOUMBOUYA DAMANY SEINKOUN	CONA	19	UKK	!
14x	BAH MAMADOU MINDINA	MAMOU	2	UKK	!
16e	KOL-KOL LAMAH	MAMOU	3	UKK	!
17e	THEA ZAORO	CONA	26	UKK	!
18e	ALPHA BACAR DIALLO	CONA	81	UC	!
19e	DIALLO FATOUMATA GAOUAL	CONA	90	KINDIA	!
19x	M'MAH CAMARA	CONA	117	UC	!

... Fin

188

PAGE : 29

10-OPTION : BIOLOGIE

-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! RANG !	PRENOMS ET NOMS	! CENTRE !	PV	! ECOLE ! MEN- !
! !	! !	! !	! !	! ORIG. ! TION !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! 1 er !	BAKARY KONATE	! KKAN !	10	! UKK !
! 2e !	BEAVOGUI KOIKOI	! ZERE !	11	! UKK !
! 2x !	SAOROMOU PEPE PATRICE	! CONA !	80	! MANEAH !
! 4e !	SOUMAH HAMIDOU	! BOKE !	5	! UKK !
! 4x !	IBRAHIMA FOFANA	! KKAN !	11	! UKK !
! 6e !	DIALLO AMADOU OURY	! CONA !	68	! UC !
! 7e !	KOUYATE ADAMA	! CONA !	63	! MANEAH !
! 7x !	MAMADY 2 CAMARA	! CONA !	341	! UKK !
! 9e !	CE LEBEL DORE	! CONA !	121	! UC !
! 10e !	MONIAPHA DORE	! CONA !	122	! UC !
! 10x !	YARAMO ELISE SOUMAORO	! CONA !	275	! UC !
! 12e !	BAH OUSMANE	! CONA !	33	! UC !
! 13e !	ABDOURAHAMEN DIAKITE	! CONA !	109	! UC !
! 13x !	MAMADOU ALPHA DIALLO	! CONA !	245	! UKK !
! 15e !	KEITA MATHILDE	! KINDIA !	8	! UC !
! 16e !	MADELEINE COUMBASSA	! LABE !	5	! UC !
! 17e !	MOHAMED BANGOURA	! KINDIA !	20	! UKK !
! 17x !	BAH ABDOURAHIME	! CONA !	34	! UC !
! 19e !	KEITA IBRAHIMA SORY ASSA	! CONA !	19	! UKK !
! 20e !	DIABY IBRAHIMA	! KINDIA !	6	! KINDIA !
! 21e !	KPOGOMOU PASCAL	! CONA !	15	! UKK !
! 22e !	LANCINET KABA	! CONA !	289	! UKK !
! 22x !	FODE OUMAR CAMARA	! CONA !	360	! UC !
! 24e !	JULIENNE GUILAVOGUI	! CONA !	168	! UKK !
! 25e !	BALDE MAMADOU HADY	! CONA !	24	! UC !
! 25x !	FATOUMATA BINTOU DIALLO	! CONA !	260	! FARA !
! 27e !	DIOUHAIRATOU LY	! LABE !	4	! UC !
! 27x !	AMINATA BARRY	! CONA !	280	! UC !
! 27x !	CAMARA EDITH	! CONA !	290	! UKK !
! 30e !	FATOUMATA KANDE	! CONA !	277	! UFARA !
! 31e !	CAMARA MAMADOUBA	! CONA !	268	! UKK !
! 32e !	NYANGA MALOMOU	! LABE !	1	! UKK !
! 33e !	YOULA MARIAMA	! CONA !	26	! KINDIA !
! 33x !	SAIDOUBA 2 BANGOURA	! CONA !	241	! KINDIA !
! 35e !	LAOURATOU BARRY	! CONA !	165	! UC !
! 35x !	MARIAMA SYLLA	! CONA !	313	! UKK !
! 37e !	DIALLO FATOUMATA	! CONA !	57	! UC !
! 37x !	SALEMATOU DIALLO	! CONA !	164	! KINDIA !
! 39e !	GUISSE AHMED	! CONA !	78	! UC !
! 40e !	DIENE KEITA	! CONA !	172	! UC !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*

.../... Fin

BS

44-OPTION : ANGLAIS

PAGE : 30

-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! RANG !	! PRENOMS ET NOMS !	! CENTRE !	! PV !	! ECOLE ! MEN- !
! !	! !	! !	! !	! ORIG. ! TION !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! 1 er !	BAH SITA	! BOKE !	3 !	ISSEG !
! 2e !	SOUMAH DAOUDA	! BOKE !	2 !	ISSEG !
! 2x !	VICTOR MOHAMED CAMARA	! KINDIA !	3 !	ISSEG !
! 4e !	IBRAHIMA SORY SOUARE	! LABE !	2 !	IPC !
! 5e !	MAMADOU PATHE BARRY	! KKAN !	2 !	UC !
! 6e !	N'GAMET TOURE	! CONA !	73 !	UC !
! 6x !	BOFRED SIBA	! CONA !	74 !	LIBERI !
! 8e !	MAMADOU DOUMBOUYA	! MAMOU !	1 !	UC !
! 8x !	LANSANA MAMADOU CAMARA	! CONA !	39 !	UC !
! 10e !	BARRY ABDOULAYE	! CONA !	60 !	UC !
! 10x !	KODOPE RAPHAEL LOUA	! CONA !	65 !	UC !
! 10x !	JAMES Y. MOLOBHA KPOGOMOU	! CONA !	75 !	R.C.I. !
! 13e !	ALIOU DRAME	! CONA !	43 !	UC !
! 14e !	SOUAORO FALICOU	! CONA !	2 !	UC !
! 15e !	KPOGHOMOU KEAMOU RICHARD	! ZERE !	2 !	UC !
! 15x !	DIRY ZOMY	! CONA !	82 !	UC !
! 17e !	TOUNKARA ROBRET	! CONA !	52 !	UC !
! 18e !	DERICK FLOMO ZOMOU	! CONA !	16 !	ISSEG !
! 18x !	DIALLO ALHASSANE 1	! CONA !	33 !	UC !
! 18x !	AISSATA BARRY	! KINDIA !	7 !	LIBERI !
! 21e !	CAMARA MAMADOU	! CONA !	11 !	UC !
! 22e !	BALDE SALEMATOU	! CONA !	8 !	UC !
! 22x !	MAMA KABA	! CONA !	67 !	ISSEG !
! 24e !	KEITA IBRAHIMA SORY	! CONA !	37 !	UC !
! 24x !	MARRAH AMINATA	! CONA !	55 !	MANEAH !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*

... Fin

BS

12-OPTION : ECONOMIE

PAGE : 031

-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! RANG !	PRENOMS ET NOMS	! CENTRE !	PV	! ECOLE ! MEN- !
! !	! !	! !	! !	! ORIG. ! TION !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! 1 er !	TOURE SIDIKI	! MAMOU !	2	! UCONA !
! 2e !	LANSANA DIOUBATE	! KINDIA !	4	! UKKAN !
! 2x !	ZOUMANIGUI AKOI	! FARA !	1	! UKKAN !
! 4e !	SIDIBE MAMADOU MACKY	! CONA !	51	! UCONA !
! 4x !	KARIFA MARA	! CONA !	119	! UCONA !
! 4x !	OUO-OUO ATHANAS	! ZERE !	12	! UKKAN !
! 7e !	MAMADOU CELLOU SOUARE	! LABE !	1	! UKKAN !
! 8e !	SYLLA FODE AMADOU	! CONA !	37	! UCONA !
! 8x !	BOUBACAR BALDE	! CONA !	121	! UKKAN !
! 8x !	JOSEPH SOVOGUI	! CONA !	164	! UCONA !
! 8x !	SYLLA ALMAMY ABOUBACAR	MAGASINEBOKE	3	! UCONA !
! 12e !	KABA MAMADY	! CONA !	1	! UCONA !
! 13e !	TATA KALE CAMARA	! CONA !	166	! UCONA !
! 14e !	KOUROUMA FODE	! CONA !	38	! UCONA !
! 14x !	NOWAI HEBELAMOU	! CONA !	129	! UKKAN !
! 14x !	KEMO ALIMA CONDE	! KKAN !	5	! UKKAN !
! 17e !	SANDY CECILE	! CONA !	42	! UCONA !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*

.../... Fin



13-OPTION : PHYSIQUE

PAGE : 052

* RANG	* PRENOMS ET NOMS	* CENTRE	* PV	* ECOLE	* MEN-
!	!	!	!	ORIG.	TION
!	!	!	!	!	!
1 er	THIERNO OUMAR SOW	CONA	56	UCONA	
2e	GUILAVOGUI AKOI GEDEFON	BOKE	12	UCONA	
3e	BALDE IBRAHIMA KOIN	CONA	15	UCONA	
4e	SYLLA AMARA	KINDIA	1	UCONA	
4x	FARA DEMBADOUNO	KKAN	2	UKKAN	
4x	KANSEREBE CONDE	KKAN	10	UCONA	
4x	KOIVOGUI PEMA	ZERE	4	UKKAN	
8e	TRAORE MORLAYE	CONA	1	UCONA	
8x	SOROPOGUI CLAUDE GNAKOI	CONA	6	UCONA	
8x	ANSA DIAWARA	CONA	21	UKKAN	
8x	THIERNO HAMZATA BAH	CONA	59	UCONA	
8x	ABDOURAHAMANE DIOULDE BALDE	CONA	94	UCONA	
8x	MAMADOU SADIGON DIALLO	CONA	99	UCONA	
14e	SIMBIANO FARA ELIE	CONA	11	UCONA	
14x	NABIOU MOUSSA KONE	CONA	37	UCONA	
14x	ABOUBACAR SIDIKI DOUMBOUYA	CONA	46	UCONA	
17e	BANGOURA FODE	BOKE	1	UCONA	
17x	SYLLA MAMADOU	BOKE	18	UCONA	
17x	KONATE MAMADOU	BOKE	21	UCONA	
17x	BARRY IBRAHIMA SORY	MAMOU	3	UKKAN	
17x	ALPHADIO KEITA	MAMOU	9	UKKAN	
17x	AMADOU DIARY BALDE	LABE	4	URSS	
23e	CECE FLAUBERT BALAMOU	CONA	122	UCONA	
23x	SYLLA YOUNOUSSA	BOKE	5	UKKAN	
23x	KOIVOGUI NYANKOI AUGUSTIN	KKAN	11	UCONA	
26e	CHEICK ABDOULAYE KEITA	CONA	121	UCONA	
26x	BAH ABOUBACAR 2 LALIA	MAMOU	6	UKIND	
26x	MAMADOU YAYA SOUARE	LABE	6	UMAMOU	
26x	TAMBA LENO	ZERE	7	UKKAN	
30e	KEITA IBRAHIMA SORY	CONA	18	UKKAN	
30x	SONOMOU NIANGA MATHOS	ZERE	2	UKKAN	
32e	MAMADOU SYLLA	CONA	124	UFARA	
32x	IBRAHIMA DIGUI BARRY	KINDIA	5	UKKAN	
32x	N'DIAYE MOUSSA	ZERE	6	UCONA	
35e	GUILAVOGUI POKPA	CONA	62	MANEAH	
35x	DIALLO MOUCTAR	CONA	69	UCONA	
35x	N'DIAYE MAMADOU	FARA	4	UKKAN	
38e	BOUBACAR H. K. BAH	CONA	114	UCONA	
38x	CAMARA AISSATOU	LABE	2	DUBRE	
38x	KEITA BILLY	FARA	1	UFARA	
41e	EL HADJ BARRY MAMADOU	CONA	65	UCONA	
41x	PIERRE SOVOGUI	CONA	98	UKKAN	
41x	CAMARA ABOUBACAR	KINDIA	2	DUBRE	
41x	MANDIAN CAMARA	KKAN	7	UKKAN	
41x	IBRAHIMA FOFANA	KKAN	14	UKKAN	
46e	SEKOU BASS	CONA	47	UCONA	
46x	KOIKOI KOIVOGUI	CONA	52	UCONA	
46x	DRAME MAMADOU LISSOU	CONA	109	UCONA	
46x	SORY CONDE	CONA	126	UCONA	
46x	MOHAMED TAWEL CAMARA	KINDIA	6	UCONA	
51e	BANGOURA YAMOUSSA	CONA	3	UCONA	

.../... Fin

PAGE : 033

14-OPTION : CHIMIE

-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! RANG !	PRENOMS ET NOMS	! CENTRE !	PV	! ECOLE ! MEN- ! ! ORIG. ! TION !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! 1 er !	IBRAHIMA DIAWARA	! CONA !	268	! UCONA !
! 2e !	IBRAHIMA DALAIN CAMARA	! CONA !	134	! UCONA !
! 3e !	LANSANA CAMARA	! CONA !	50	! UCONA !
! 3x !	FATOUMATA SANOH	! CONA !	194	! UCONA !
! 5e !	DIANKA MORY SYLLA	! CONA !	221	! UCONA !
! 6e !	CAMARA SEKOU 2	! CONA !	101	! UCONA !
! 7e !	CAMARA TABOULAYE	! CONA !	77	! UCONA !
! 7x !	FOUCENY SYLLA	! CONA !	106	! UCONA !
! 7x !	BAH ALHASSANE	! CONA !	285	! UCONA !
! 10e !	MARIAMA BAH	! CONA !	8	! UCONA !
! 10x !	DIALLO MAMADOU BILLO	! CONA !	72	! UCONA !
! 10x !	LAMINE KABA	! CONA !	192	! UCONA !
! 13e !	KEMOKO TRAORE	! CONA !	5	! UCONA !
! 13x !	SYLLA IDRISSE	! CONA !	286	! UKKAN !
! 13x !	IBRAHIMA DIAKITE	! KKAN !	12	! UKKAN !
! 16e !	ALPHA IBRAHIMA BARRY	! CONA !	206	! UKKAN !
! 16x !	AMADOU MOUCTAR DIALLO	! LABE !	2	! UCONA !
! 18e !	KARIFA DABO	! CONA !	36	! UCONA !
! 18x !	SACKO KEMOKO	! CONA !	59	! UCONA !
! 18x !	BAH ALPHA OUSMANE	! CONA !	100	! UCONA !
! 18x !	CAMARA AMINATA FODE	! CONA !	167	! UCONA !
! 18x !	FABORY TRAORE	! CONA !	245	! UCONA !
! 23e !	OULARE ANSOUMANE	! CONA !	64	! MANEAH !
! 23x !	CONTE FATOUMATA	! CONA !	85	! UCONA !
! 23x !	GOMOU DIBALI THEOPHILE	! ZERE !	7	! UCONA !
! 26e !	LANSANA TRAORE	! CONA !	152	! UCONA !
! 26x !	MOHAMED LAMINE BANGOURA	! CONA !	248	! UCONA !
! 26x !	KADY TRAORE	! CONA !	254	! UCONA !
! 26x !	PIVI SIBA	! CONA !	266	! UCONA !
! 30e !	OUSMANE CISSE	! CONA !	196	! UCONA !
! 30x !	FODE FACINET SOUMAH	! CONA !	231	! UCONA !
! 32e !	MOUSSA BAILOU BAH	! CONA !	15	! MANEAH !
! 32x !	LANSANA DIANE	! CONA !	21	! MANEAH !
! 34e !	DIDI GOBA ROBERT TRAORE	! CONA !	47	! UCONA !
! 34x !	SAKHO LANSANA	! CONA !	155	! UCONA !
! 34x !	ABDOULAYE BANIRE DIALLO	! CONA !	205	! UCONA !
! 37e !	ALPHA CAMARA	! CONA !	317	! UCONA !
! 37x !	NENE AYE BARRY	! BOKE !	5	! UKKAN !
! 37x !	BAH HASSANE OURY	! MAMOU !	1	! UFARA !
! 40e !	IBRAHIMA SORY BALDE	! CONA !	13	! MANEAH !
! 40x !	KHANFORY DIOUBATE	! CONA !	57	! UCONA !
! 42e !	ALPHA SAMOURA	! CONA !	28	! UCONA !
! 43e !	ABOUBACAR TOURE	! CONA !	107	! UCONA !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*

... Fin

15- OPTION : MATHEMATIQUES

Page 34

* RANG *	* PRENOMS ET NOMS *	* CENTRE *	* PV *	* ECOLE ORIG. *	* MEN- TION *
1 er	ABDOU CAMARA	CONA	13	UKK	
1x	PAUL SAKROS SANDY	CONA	195	UKK	
3e	THIERNO SADOU DIALLO	CONA	142	UC	
3x	MAMADOU ALPHA KINDY DIALLO	CONA	159	UC	
3x	MOHAMED BANGOURA	CONA	164	UC	
3x	KARAMBA CAMARA	CONA	173	UC	
7e	NOUROU KENEM	CONA	2	UC	
7x	ALPHA OUMAR DALANDA DIALLO	CONA	3	UC	
7x	FOFANA DJIBRIL	CONA	69	UC	
7x	MOHAMED SIDIBE	CONA	121	UC	
7x	MAMADOU ALIOU KALLO	CONA	123	UC	
12e	CHERIF BAH	CONA	26	UKK	
12x	NAKEME MAMADOU TRAORE	KKAN	13	UKK	
14e	YACOUBA SIATA CAMARA	CONA	1	UC	
14x	TOUPOU PEMA	CONA	39	UC	
14x	FOROMO 2 LOUA	CONA	42	UKK	
14x	BALDE THIERNO OURY	CONA	60	UC	
14x	SEKOUBA TRAORE	CONA	158	UKK	
14x	PEPE KALIVOGUI	CONA	181	UC	
14x	BENOIT LOUA	KKAN	17	UKK	
14x	KALIVOGUI NYANKOYE	ZERE	5	UKK	
22e	DIALLO MAMADOU LAMINE	CONA	99	UC	
22x	MOUSSA BARRY	CONA	106	UC	
22x	MILLIMOUNO FAYA PATRICE	BOKE	12	UBOKE	
22x	FODE YATTARA	KINDIA	16	UKK	
22x	BAH THIERNO BOUBACAR	MAMOU	6	FARA	
22x	MAMADOU DIAN ECOLE BALDE	LABE	6	UC	
22x	OUMAR TELY DIALLO	LABE	9	UKK	
22x	TRAORE YONGA	FARA	2	ISSEG	
30e	OUSMANE SOW	CONA	9	UC	
30x	OUSMANE DAMBA	CONA	32	UC	
30x	BAH MAVIATOU	CONA	59	FARA	
30x	CONDE BANGALY MAMADOU	CONA	62	UKK	
30x	KOUYATE DAOUDA	CONA	67	UC	
30x	FATOUMATA KOUMBADJO DIALLO	CONA	188	UC	
30x	MOUCTAR BLONDEAUX	CONA	196	UC	
30x	MOHAMED KOUROUMA	CONA	223	UC	

.. / ..

PAGE : 35

15-OPTION : MATHEMATIQUES

* RANG *	* PRENOMS ET NOMS *	* CENTRE *	* PV *	* ECOLE ORIG. *	* MEN-TION *
30x!	KOIBA FASSOU	ZERE	4	UC	!
39e!	THIERNO ALY DIASSY	CONA	5	UC	!
39x!	ALWALIOU YANSANE	CONA	31	UC	!
39x!	ABDOUL AZIZ DAFPE	CONA	40	BAC. 2!	!
39x!	BARRY IBRAHIMA TIMBO	CONA	55	UC	!
39x!	SAGNO ROGER	CONA	68	ETRANG!	!
39x!	MOUSSA CAMARA	CONA	125	UC	!
39x!	MOUCAR DOUMBOUYA	CONA	134	UKK	!
39x!	FASSOU LOUA	CONA	192	UC	!
39x!	MOUSSA AYE KABA	CONA	213	UKK	!
39x!	MARCEL LOUA	MAMOU	7	URSS	!
39x!	LANCINE 2 CONDE	KKAN	11	UKK	!
39x!	DIEDY DOUMBOUYA	KKAN	12	TUNIS	!
51e!	ALY MOUSSA CAMARA	CONA	10	UC	!
51x!	IBRAHIMA YANSANE	CONA	21	UKK	!
51x!	BALAMOU NYANKOYE 4	CONA	51	UC	!
51x!	SIDIBE OUMAR	CONA	52	UKK	!
51x!	BARRY SAIDOU	CONA	58	UC	!
51x!	MAMADOUBA BANGOURA	CONA	112	UC	!
51x!	MOUSSA TRAORE	CONA	167	UKK	!
51x!	ALPHA AMADOU BARRY	CONA	176	UC	!
51x!	ADAMA CAMARA	CONA	185	UC	!
51x!	MOHAMED LAMINE CONDE	CONA	197	UC	!
51x!	TAMBA BAYE MILLIMONO	CONA	249	UC	!
51x!	ADAMA KEITA	KKAN	10	UKK	!
51x!	MADANI KEITA	ZERE	14	UKK	!
64e!	THIERNO MALIGUI DIABY	CONA	156	UC	!
64x!	ANTOINE CLAVAIRES LOUA	CONA	254	UC	!
64x!	KAMANO SIDIKI	KINDIA!	4	UC	!
64x!	MADIBA CAMARA	KKAN	7	UKK	!
64x!	KPOGHOMOU NEMA	ZERE	19	ISSEG	!
69e!	ZOUMANIGUI AKOI	CONA	61	UC	!
69x!	CAMARA MOHAMED MOMO	CONA	93	UC	!
69x!	MAMADOU DJOUDJA BARRY	CONA	150	UC	!
72e!	MAOMY GALALA	CONA	47	UKK	!
72x!	CISSE SORY	CONA	49	UC	!
72x!	MATHOS 2 SOROMOU	CONA	141	UC	!
72x!	IBRAHIMA SORY BARRY	MAMOU	12	UKK	!
76e!	ABDOULAYE BAILO DIALLO	CONA	138	TOLO	!
76x!	SIBA HABA	CONA	182	UC	!
78e!	LOUNCENY CONDE	CONA	11	UC	!
78x!	SAIDOU DIAO	CONA	37	UKK	!
78x!	DIALLO ALPHA MAMOUDOU	CONA	57	UC	!
81e!	DIALLO MARTIN MALOUMBA	KINDIA!	2	URSS	!

.../...

138

16-OPTION : FRANCAIS

Page 36

-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! RANG !	PRENOMS ET NOMS	! CENTRE !	PV	! ECOLE ! MEN- !
! !	! !	! !	! !	! ORIG. ! TION !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*
! 1 er !	MANSARE MAMADOU BEN HADJ	! CONA !	166	! UCONA !
! 1x !	OUGNA MATHIAS CHERIF	! CONA !	333	! UCONA !
! 3e !	BALDE HADIATOU	! CONA !	172	! UCONA !
! 4e !	MOHAMED GONZILE	! CONA !	95	! UKKAN !
! 4x !	ALHASSANE BALDE	! CONA !	200	! UCONA !
! 4x !	CAMARA ABOUBACAR 1	! CONA !	219	! UKKAN !
! 4x !	LOUA MARCEL	! ZERE !	15	! UCONA !
! 8e !	PEPE RAFRED LOUA	! CONA !	152	! MANEAH !
! 8x !	RAMATOULAYE BAH	! CONA !	195	! UKKAN !
! 8x !	ABDOUL AZIZ CAMARA	! CONA !	264	! UCONA !
! 11e !	BY MAURICE HABA	! CONA !	130	! UCONA !
! 11x !	DIALLO MALICK	! CONA !	210	! UKKAN !
! 11x !	CONDE SEKOU	! CONA !	221	! UCONA !
! 14e !	DIALLO CHERIF FATOUMATA	! CONA !	176	! UFARA !
! 14x !	CONDE KARIFA	! CONA !	225	! UCONA !
! 14x !	BAH MAMADOU CELLOU	! CONA !	226	! UKKAN !
! 14x !	BAH FATOUMATA BINTA	! CONA !	229	! UCONA !
! 14x !	MAMADOU MOUSTAPHA SOW	! CONA !	312	! UKIND !
! 14x !	BANGALY TRAORE	! CONA !	399	! UFARA !
! 14x !	IFFONO FAYA PASCAL	! CONA !	445	! UCONA !
! 14x !	MARTIN BERETE	! ZERE !	31	! DUBRE !
! 22e !	KADIATOU DOUKOURE	! CONA !	125	! UKKAN !
! 22x !	LAMINE CONDE	! CONA !	311	! UCONA !
! 22x !	DIALLO MAMADOU ALIMOU KOUBIA	! CONA !	437	! UFARA !
! 22x !	OUSMANE SANE	! LABE !	7	! UCONA !
! 26e !	YAKHA CAMARA	! CONA !	103	! UCONA !
! 26x !	ANTOINE CAMARA	! CONA !	189	! UKKAN !
! 26x !	SAMBA OURY BARRY	! CONA !	190	! UKKAN !
! 26x !	DIALLO ALHASSANE	! CONA !	217	! UCONA !
! 26x !	CISSE MAMADOUBA	! CONA !	223	! UKKAN !
! 26x !	KOULIBALY SALIFOU	! CONA !	227	! UCONA !
! 26x !	CAMARA LANSANA	! CONA !	240	! UCONA !
! 26x !	MAMADOU YAYA DIALLO	! CONA !	286	! TOLO !
! 26x !	BOUBACAR ECOLE DIALLO	! LABE !	1	! UKKAN !
! 26x !	KOIVOGUI OUERET	! ZERE !	4	! MANEAH !
! 36e !	LUC DRAMOU	! CONA !	157	! UCONA !
! 36x !	NABE AISSATA	! CONA !	207	! UKKAN !
-----	*-----*	*-----*	*-----*	*-----*

.. / ..

188

PAGE : 37

16-OPTION : FRANCAIS

* RANG *	* PRENOMS ET NOMS *	* CENTRE *	* PV *	* ECOLE *	* MEN- *
!	!	!	!	! ORIG. !	! TION !
36x!	MARTIN LOUA	CONA	361	UCONA	!
39e!	FATOUMATA NANA CAMARA	CONA	162	UCONA	!
39x!	TRAORE IBRAHIMA	CONA	220	UFARA	!
39x!	KEITA NAWALIBA	CONA	224	UKKAN	!
39x!	CAMARA DJIBRIL WAROUNOU	CONA	233	UKKAN	!
39x!	OUSMANE M'BEMBA FOFANA	CONA	355	UCONA	!
39x!	CAMARA OUSMANE	CONA	436	UCONA	!
39x!	MAMADOU MOUSSA SOUARE	LABE	16	UKKAN	!
46e!	BAKARY NABE	CONA	37	UCONA	!
46x!	MAMADOUBA KEITA	CONA	91	UCONA	!
46x!	BINTOU TOURE	CONA	110	UCONA	!
46x!	BALDE OURATOU	CONA	175	MANEAH	!
46x!	PAPA ANATOL MAOMY	CONA	334	UCONA	!
46x!	KABA SANOH	CONA	348	UCONA	!
46x!	MICHELE SONA KOUNDOUNO	CONA	362	UCONA	!
46x!	OUSMANE SAIDOU CISSOKO	CONA	375	UCONA	!
46x!	FATOUMATA BARRY	CONA	392	UCONA	!
46x!	FOFANA N'FANLY	CONA	424	UCONA	!
46x!	MAMADY CAMARA	CONA	465	UKKAN	!
57e!	SATOUR KOITA	CONA	11	UKKAN	!
57x!	FANTA DIAWARA	CONA	34	UKKAN	!
x 57x!	HALIMATOU DIALLO	CONA	59	UCONA	!
57x!	BABA NABE	CONA	74	UKKAN	!
57x!	RAMATOULAYE SYLLA	CONA	270	UCONA	!
57x!	FATOUMATA KOUROUMA	CONA	364	UKKAN	!
57x!	MOHAMED HADY SOUMARE	CONA	371	UCONA	!
64e!	ALY BADARA CAMARA	CONA	150	MANEAH	!
64x!	MARIAMA N'DIAYE	CONA	179	UCONA	!
64x!	RAYMOND KOIVOGUI	CONA	275	UCONA	!
64x!	ATIKATOU FOFANA	CONA	315	UCONA	!
64x!	MARIAMA BARRY	CONA	339	UCONA	!
64x!	CAMARA SEKOUNA	CONA	430	UCONA	!
64x!	GNANGA MARCELIN KOLOMOU	CONA	450	UCONA	!
64x!	COUMBASSA ANSOUMANE	KINDIA	13	UKKAN	!
64x!	N'FANLY CONDE	FARA	5	UCONA	!
64x!	DEMBA DIAWARA	KKAN	6	UKKAN	!
74e!	FATOUMATA DIALLO	CONA	67	UKKAN	!
74x!	ALIAH KOUYATE	CONA	115	UCONA	!
74x!	DJENE MAGASSOUBA	CONA	127	UCONA	!
74x!	FARA DOUMBOUYA	CONA	267	UCONA	!
74x!	DIARAYE N'DIAYE	CONA	282	UKIND	!
74x!	AMINATA BALDE	CONA	343	UKIND	!
74x!	TRAORE SAIDOU	CONA	385	UKKAN	!
74x!	ANTOINETTE AZIADOR	KINDIA	15	UCONA	!
82e!	AMARA DIANE	CONA	124	UKKAN	!
82x!	FODE LAMINE TOURE	CONA	143	UCONA	!
82x!	SANE HAWA	CONA	236	URSS	!
82x!	RUFINE DRAMOU	CONA	284	UKKAN	!
82x!	MARIAMA SADIO DIALLO	CONA	360	UKIND	!
82x!	FATOUMATA CISSOKO	CONA	377	UCONA	!
82x!	TONGUINO JEANNE FINDA	CONA	404	UCONA	!
82x!	PEPE MONEMOU	KINDIA	17	UKKAN	!
90e!	BOUBACAR SAMPOU	CONA	50	UCONA	!

.../...

16-OPTION : FRANCAIS

PAGE : 38

* RANG *	* PRENOMS ET NOMS *	* CENTRE *	* PV *	* ECOLE ORIG. *	* MEN- TION *
90x	ALPHA OUMAR BARRY	CONA	263	UCONA	
90x	FATOUMATA DIALLO	CONA	266	UKIND	
90x	MANGUE CONTE	CONA	378	TUNISI	
90x	KOUYATE FATOUMATA	CONA	382	UCONA	
90x	MASSA DIAKITE	CONA	384	UCONA	
90x	BAH AMINATA	CONA	393	UCONA	
90x	TONGUINO KOUMBA ROSALINE	CONA	413	UFARA	
90x	NABE MARIAMA	BOKE	14	UCONA	
90x	SEKOU CONDE	KKAN	11	UKKAN	
100e	DIALLO DJENABOU	CONA	435	UKKAN	
101e	HABY BALDE	CONA	453	UCONA	
102e	SOULEYMANE CAMARA	CONA	383	UCONA	

.../... Fin

138

**MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE
ET DE LA DECENTRALISATION**

**Arrêté A/2002/19/MATD/CAB/DNLPAJ, portant agrément de
l'ONG << NATURE ET TRADITIONS >>**

Le Ministre :

Arrête :

Article 1 : est agréée en qualité d'organisation non gouvernementale apolitique et à but non lucratif l'Association << Nature et Traditions >>.

Son siège social est fixé à Conakry BP : 3044 commune de Ratoma.

Article 2 : l'ONG Nature et Traditions a pour but de sauvegarder les ressources naturelles sur le plan local, régional mais aussi mondial. De mettre en oeuvre des actions afin de préserver la conservation de la nature et des patrimoines, et garantir que l'utilisation de ces ressources sera rationnelle, équitable et durable.

Article 3 : dans le cadre de la réalisation de ses objectifs l'ONG Nature et Traditions doit présenter un rapport semestriel d'activités à la Direction Nationale des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques - Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation pour suivi et contrôle.

Article 4 : sous peine de dissolution, l'ONG Nature et Traditions est tenue au respect des lois et règlement en vigueur en République de Guinée, ainsi qu'à celui des dispositions de ses statuts et règlement intérieur déposés à la Direction Nationale des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques.

Article 5 : le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

**Conakry, le 15 janvier 2003
Elhadj Moussa Solano**

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS DE BORNAGE

Il sera procédé par DR.Diallo Alimou ; géomètre expert agréé Tel : 011 25 50 53 BP 177 Kipé / Conakry, le lundi 23 mars 2003 à 10 heures et jours suivants au bornage des parcelles suivantes :

1. De la concession bâtie sise à Dabomppa - plateau / Secteur Cimenterie, suite à une requête de Mr. Sow Amadou.
2. De la concession bâtie sise à Sangoyah, suite à une requête de Hadja Yamè Camara représentée par Lt. Abdoulaye N'Daw.

3. De la concession bâtie sise à Sangoyah, suite à une requête de Lt. Abdoulaye N'Daw.

4. De la concession bâtie sise à Dabompa - plateau / Secteur Cimenterie, suite à une requête de Mr. Boubacar Diallo.

5. De la concession bâtie sise à Yattaya - Madina, suite à une requête de Mme Cathérine Bangoura.

6. Des parcelles n°4, n°5, n° 6 et n°7 du lot n° 30 de Koloma - Démoudoula, suite à une requête de El hadj Ibrahima Bah.

7. De la concession bâtie sise à Bonfi - Routière, suite à une requête de Mr. Ibrahima Sory Barry.

8. De la parcelle n° 3 du lot n° 1 Bis de Yimbaya - Ecole, suite à une requête de El hadj Ibrahima Gouraïssy Thiam.

9. Des parcelles n° 5 et n°7 du lot n°40 de Dabompa - Sud, suite à une requête de Hadja Salématou Diallo.

10. Des parcelles n° 3 et n° 4 du lot n° 40 de Dabompa -Sud et de la parcelle n°7 du lot n° 33 de Dabompa - Sud, suite à une requête de Mr. Alpha Oumar Baldé.

11. Des parcelles n° 13 et n°14 du lot 14 de Enta - Sud, suite à une requête de Mme Pivi née Damaye Grovogui.

12. Des parcelles n° 6 et n° 8 du lot n° 47 de Kobayah, suite à une requête de Mr. Akoï Zoumanigui

13. De la concession issue du morcellement de la parcelle n° 12 du lot n°94 de Conakry I/ Sandervalia / Kaloum, suite à une requête de Mr. Mohamed Sané Keïta S/c Mr. Ismaël Keïta.

14. De la concession sise à Nongo II, suite à une requête de Mme Aminata Camara.

15. De la concession sise à Nongo II, suite à une requête de Mme Sylla Djénabou Sow.

16. De la concession sise à Simbaya- Bantounka, suite à une requête de Mr. M'Bemba Konaté.

17. De la parcelle n°13 du lot n° 8 de Enta - Nord / Kobayah, suite à une requête de Mr. Aly Touré.

18. De la concession bâtie sise à Kountia - Sud / Secteur Village, suite à une requête de Mr. Arafan Lamine Camara.

Les oppositions peuvent être reçues dans un délai de un mois à compter de la date de publication des présents avis au Journal Officiel de la République de Guinée, directement sur les sites, aux quartiers intéressés, à la conservation foncière et au Cabinet C.E.P.E.F.

Dr. Diallo Alimou

Il sera procédé par El hadj Mamadou Sadio Diallo, géomètre expert agréé B.P. : 4900, Tél. 011 21 47 86, le jeudi 10 avril 2003 et jours suivants au bornage ; d'une concession sise à Simbaya-Nassouroulaye II ; suite à une requête de Mr. Souleymane Bah.

Les oppositions peuvent être reçues dans un délai de un mois à compter de la date de publication des présents avis au Journal Officiel de la République de Guinée, directement sur les sites, aux quartiers intéressés, à la conservation foncière et au Cabinet B.T.I.

Elh. Mamadou Sadio Diallo

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

PARAISANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS A CONAKRY**ABONNEMENTS ET ANNONCES :**

Les demandes d'abonnements et annonces doivent être adressées au SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

B.P.: 263 CONAKRY (avec la mention Direction Nationale des Publications Officielles, de la Documentation Administrative et des Archives)

Les annonces devront parvenir au S.G.G. au plus tard les 1er et 15 de chaque mois pour publication dans le numéro suivant.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance à l'ordre du Secrétariat Général du Gouvernement exclusivement par chèque barré certifié ou virement bancaire au compte n° 41-11-098/ Journal Officiel de la République de Guinée.

B C R G Conakry
Prix du numéro : 1 5 00 FG
Année Antérieure: 2.000 FG
PRIX DES ANNONCES & AVIS :
La ligne : 5000 FG.

ABONNEMENTS**1 an**

• 1 GUINEE	45 000 FG
• 2 PARAVION	
AFRIQUE	100 000 FG
AUTRES PAYS	150 000 FG

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE**ARRETES****Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique**

Arrêté A/ 2002/6299/MEF/DNFP du 4 décembre 2002, portant mutation d'un (1) fonctionnaire. 96

Arrêté A/20026300/MEFP/DNFP du 4 décembre 2002, portant mutation d'un (1) fonctionnaire.

Arrêté A/2002/6326/MEFP/DNFP du 9 décembre 2002, portant engagement de six (6) contractuels permanents. 96

Arrêté A/6483/MEFP/DNFP du 26 décembre 2002, portant mutation d'un (1) contractuel permanent. 96

Arrêté A/2002/6555/MEFP/DNFP/SCA du 31 décembre 2002, portant mutation d'un (1) contractuel permanent. 97

Arrêté A/2002/6565/MEFP/DNFP du 31 décembre 2002, portant radiation de quatre (04) fonctionnaires suite décès. 97

Arrêté A/2003/29/MEFP/DNFP/SCA du 16 janvier 2003, portant engagement de trente une (31) fonctionnaires détenteurs de PH.D et de DEA. 97

Arrêté A/2003/37/MEF/SGG/ms du 21 janvier 2003, portant nomination de l'agent comptable central du Trésor. 99

Arrêté A/2003/38/MEF/SGG/ms du 21 janvier 2003, portant nomination d'un Trésorier Principal. 99

Arrêté A/2003/39/MEF/SGG/ms du 21 janvier 2003, portant nomination des Trésoriers Régionaux de la Direction Nationale du Trésor de la Comptabilité Publique. 99

Arrêté A/2003/43/MEF/SGG du 21 janvier 2003, portant subvention de crédits budgétaires exercice 2003. 99

Ministère de l'Economie et des Finances

Arrêté A/2003/790/MEF/SGG du 11 février 2003, portant création d'une régie d'avance. 99

Arrêté A/2003/791/MEF/SGG du 11 février 2003, portant nomination d'un régisseur. 100

Ministère de la Justice

96 Arrêté A/2003/487/MJ/SGG du 4 février 2003, rapportant partiellement l'Arrêté n°1553/MJ/SGG du 18 avril 2002 portant proclamation des résultats de l'évaluation des Avocats Stagiaires. 100

96 Arrêté A/2003/488/MJ/SGG du 4 février 2003, portant Admission et Agrément en qualité d'huissier de justice. 100

97 Arrêté A/2003/489/MJ/SGG du 4 février 2003, portant organisation du stage des avocats. 101

97 Arrêté N° 2003/490/MJ/SSGG/ du 4 février 2003, portant Agrément D'avocats Stagiaires. 102

Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

98 Arrêté A/2003/515/MATD/CAB/DNAT du 4 février 2003, portant nomination de deux (2) sous - préfets. 103

Ministère des Travaux Publics et des Transports

99 Arrêté A/2003/130/MTPT/SGG u 28 janvier 2003, portant nomination des inspecteurs régionaux des Travaux Publics. 104

99 Arrêté A/2003/131/MTPT/SGG du 28 janvier 2003, portant nomination d'un Chef et de deux Chefs adjoints de Bureaux Régionaux de l'Entretien Routier. 104

Arrêté A/2003/0181/MTPT/SGG du 28 janvier 2003, portant Agrément technique pour l'exercice d'Activités d'Agent de Voyages dénommée << NIMBA VOYAGES >>

Ministère des Affaires Sociales
de la Promotion Féminine et de l'Enfance

Arrêté conjoint A/2002/721/MASPFE/MEPUEC/MEF/SGG du 10 février 2003, portant création de la Cellule Coordination du Programme Triennal d'Alphabétisation des Femmes.

Arrêté A/2003/104/MASPFE/CAB du 27 janvier 2003, portant nomination d'une Directrice Préfectorale des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance.

Arrêté A/2003/105/MASPFE/CAB du 27 janvier 2003, portant nomination du Médecin Chef du Centre National de Formation Sociale Appliquée Jean Paul II.

Arrêté A/2003/1039/MASPFE/CAB du 27 février 2003, portant nomination d'une Direction Préfectorale des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance.

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis de Bornage

PARTIE OFFICIELLE

ARRETES

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté A/2002/6299/MEF/DNFP du 4 décembre 2002, portant mutation d'un (1) fonctionnaire.

Le Ministre ;

Arrête :

Article 1 : Madame Sow Aïssatou Hotcha mle 202988 w, Médecin, du cadre unique de la Santé corps des médecins précédemment en service à la Direction Préfectorale de la Santé de Kouroussa, est mise à la disposition du Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance, exercice 2002.

Article 3 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République

Conakry, le 4 décembre 2002
Lamine Kamara

Arrêté A/2002/6300/MEFP/DNFP du 4 décembre 2002, portant mutation d'un (1) fonctionnaire.

Le Ministre ;

Arrête

Article 1 : Monsieur Barry Mamadou Alimou matricule 201797 V instituteur en service à la Préfecture de Faranah est mis à la disposition du Ministère de l'Economie et des Finances pour servir à la Direction Nationale des Douanes.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère de l'Economie et des Finances, exercice 2002.

Article 3 : Le présent Arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 4 décembre 2002
Lamine Kamara

Arrêté A/2002/6326/MEFP/DNFP du 9 décembre 2002, portant engagement de six (6) contractuels permanents.

Le Ministre ;

Arrête

Article 1 : Les personnes désignées ci-après, sont engagées dans les effectifs de la Fonction Publique, en qualité de chauffeur et mises à la disposition du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique conformément au tableau ci-dessous :

N	Mle	Nom et Prénoms	Catégorie	Classe	Echelon	Indice
1		Diallo Ibrahima	1	04	02	775
2		Sidibé Mory	1	04	02	775
3		Camara Ousmane	1	04	02	775
4		Camara Madi-Kaba	1	04	02	775
5		Camara Alsény	1	04	02	775
6		Dansoko Thierno	1	04	02	775

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, exercice 2002.

Article 3 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 9 décembre 2002
Lamine Kamara

Arrêté A/2003/6483/MEFP/DNFP du 26 décembre 2002, portant mutation d'un (1) contractuel permanent.

Le Ministre

Arrête :

Article 1 : Monsieur Camara Abdoul Karim, mle 191510 K, précédemment contractuel permanent (Chauffeur) en service au Secrétariat d'Etat au Plan est mis à la disposition du Secrétariat Général à la Présidence de la République pour servir au Garage du Gouvernement.

Article 2 : La dépense est imputable au Secrétariat Général de la Présidence de la République, exercice 2002.

Conakry, le 26 décembre 2002
Lamine Kamara

Arrêté A/2002/6555/MEFP/DNFP/SCA du 31 décembre 2002, portant mutation d'un (1) contractuel permanent.

Le Ministre ;

Arrête :

Article 1 : Monsieur Barry Boubacar matricule 142426Y, mécanicien (contractuel permanent), en service au Ministère des Travaux Publics et des Transports, est mis à la disposition du Secrétariat Général de la Présidence pour servir à la Direction Générale des Garages du Gouvernement.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Secrétariat Général de la Présidence, exercice 2002.

Article 3 : Le présent Arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 31 décembre 2002
Lamine Kamara

Arrêté A/2002/6565/MEFP/DNFP du 31 décembre 2002, portant radiation de quatre (04) fonctionnaires suite décès.

Le Ministre ;

Arrête :

Article 1 : Les fonctionnaires désignés ci-après de divers cadres uniques et corps, précédemment en service dans les différents Ministères, décédés en activité sont définitivement radiés des effectifs de la Fonction Publique conformément au tableau ci-dessous :

N°	Mle	Nom et Prénoms	H	Dates			Ser.Affect.
				Nais.	Enga.	Décès	
1	155732 Z	Camara Friky Siby	C	1957	1979	2001	P/Sigui.
2	169542 G	Barry Raby	B	1954	1981	2002	P/Dabola.
3	164751 V	Grovogui Pévé	A	1953	1982	2002	MTTP
4	25428	Diallo Yéro	I	1927	1963	1983	MTTP

Article 2 : Un Arrêté du Ministre chargé des Finances déterminera leurs droits en matière de pension.

Article 3 : Le présent Arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République .

Conakry , le 31 décembre 2002
Lamine Kamara

Arrêté A/2003/29/MEFP/DNFP/SCA du 16 janvier 2003, portant engagement de trente une (31) fonctionnaires détenteurs de PH.D et de DEA.

Le Ministre ;

Arrête :

Article 1 : Les trente une (31) personnes désignées ci-après, détenteurs de ph.Det DEA, sont engagées dans les effectifs de la Fonction Publique de divers cadres uniques et classées conformément au tableau ci-dessous :

N°	Matricule	Nom et Prénoms	H	Gr	Ech	IND	Spécialité	Lieu d'aff.
1		Camara Abou	A	V	1	1790	Mécanique	MESRS
2		Gbémou Germain Togba	A	V	1	1790	Informatique	MESRS
3		Diallo Oumar	A	V	1	1790	Mécanique	MESRS
4		Diallo Mamadou Aliou	A	V	1	1790	Mécanique	MESRS
5		Dabo Aboubacar	A	V	1	1790	Const. Rural	MESRS
6		Camara Abdoulaye	A	V	1	1790	Architecture	MESRS
7		Konaté Karamoko	A	V	1	1790	Aéronautique	MESRS
8		Keïta Mohamed	A	V	1	1790	Droit	MESRS
9		Fadiga Mohamed Sid-dick	A	V	1	1790	Médecine	MESRS
10		Diallo Ousmane Mairie	A	V	1	1790	Genie Civil	MESRS
11		Bangoura Naby Laye	A	V	1	1790	Genie Chimiq.	MESRS
12		Keïta Sidiki	A	V	1	1790	Genie Civil	MESRS
13		Kalissa Saliou	A	V	1	1790	Genie Civil	
14		Camara Idrissa Emile	A	V	1	1790	Droit	MESRS
15		Makanera Kaké Alhassane	A	V	1	1790	Droit	MESRS
16		Kanté Saïkou Amadou	A	V	1	1790	Chimie Inorga.	MESRS
17		Traoré Mory	A	V	1	1790	Const. Rural	MESRS
18		Dioumessy Sékou	A	V	1	1790	Médecine	MESRS
19		Condé Diarra	A	V	1	1790	Médecine Vét.	MESRS
20		Théa Aimé Maxime	A	V	1	1790	Biologie	MESRS
21		Sow Alpha	A	V	1	1790	Médecine Vét.	MESRS
22		Onivogui Zézé	A	V	1	1790	Economie	MESRS
23		Camara Namary	A	V	1	1790	Const. Rural	MESRS
24		Diallo Mamadou	A	V	1	1790	Médecine Vét.	MESRS
25		Bah Abdoulaye	A	V	1	1790	Ecologie	MESRS
26		Bamba Sidiki	A	V	1	1790	Médecine Vét.	MESRS
27		Blémou Georges	A	V	1	1790	Médecine Vét.	MESRS
28		Baldé Mamadouba	A	V	1	1790	Médecine Vét.	MESRS
29		Soumah Sayon Mamadouba	A	V	1	1790	Droit	MESRS
30		Camara Aly Tawel	A	V	1	1790	Mécanique	MESRS
31		Ge Sales Gbonmys	A	V	1	1360	Informatique	MESRS

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, exercice 2003.

Article 3: Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 janvier 2003
Lamine Kamara

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté/A/2003/37/MEF/SGG/ms du 21 janvier 2003, portant nomination de l'Agent Comptable Central du Trésor.

Le Ministre de l'Economie et des Finances ;

Arrête :

Article 1 : Monsieur Boubacar Barry, Inspecteur du Trésor, hiérarchie A mle 169420 G, précédemment Chef de la Division Comptabilité publique est nommé Agent Comptable Central du Trésor.

Article 2 : La dépense est imputable au budget de l'Etat exercice 2003.

Article 3 : Le présent Arrêté, qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 21 janvier 2003
Cheick Ahmadou Camara

Arrêté /A/2003/38/MEF/SGG/ms du 21 janvier 2003, portant nomination d'un Trésorier Principal.

Le Ministre de l'Economie et des Finances;

Arrête:

Article 1 : Monsieur Thierno Ibrahima Barry, Administrateur Civil, hiérarchie A mle 139494B, précédemment Trésorier Principal de Mamou est nommé Trésorier Principal de Conakry.

Article 2 : La dépense est imputable au Budget de l'Etat exercice 2003.

Article 3 : Le présent Arrêté, qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 21 janvier 2003
Cheick Ahmadou Camara

Arrêté /A/2003/39/MEF/SGG/ms du 21 janvier 2003, portant nomination des Trésoriers Régionaux de la Direction Nationale du Trésor de la Comptabilité Publique.

Le Ministre de l'Economie et des Finances ;

Arrête:

Article 1 : Les cadres dont les noms suivent sont nommés Trésoriers Régionaux et cumulativement Trésoriers des Préfectures chefs lieux des Régions ci- après :

1./ Région administrative de Kindia

Monsieur Thomas Macauley, administrateur civil, hiérarchie A, mle 158419M, précédemment Trésorier Principal de Boké.

2./ Région administrative de Boké

Monsieur Alsény Camara, précédemment Trésorier Principal de Kindia .

3./ Région administrative de Mamou

Monsieur Moussa Kandé, ISFC, hiérarchie A, précédemment Trésorier Principal Faranah.

4./ Région administrative de Labé

Monsieur Ismaël Sangaré, précédemment Trésorier Principal de Conakry.

5./ Région administrative de Faranah

Monsieur Abdoul Baldé, Administrateur Civil, hiérarchie A, mle 115718P, précédemment Trésorier Principal de Kankan.

6./ Région Administrative de Kankan

Monsieur Frédéric Saa Tinguino, Administrateur Civil, hiérarchie A Trésorier Principal de Labé.

7./ Région administrative de N' Zérékoré

Monsieur Mamady Douno, Administrateur Civil, hiérarchie A mle 1156876Y, précédemment Trésorier Principal de N'Zérékoré.

Article 2 : Messieurs Ousmane Fofana , Laly Camara, Mamadou Cissé et Balla Goepogui, respectivement Trésoriers Préfectoraux de Kindia, Labé, Kankan, et Mamou sont mis à la disposition de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Article 3 : La dépense est imputable au budget de l'Etat exercice 2003.

Article 4 : Le présent Arrêté, qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République .

Conakry, le 21 janvier 2003
Cheick Ahmadou Camara

Arrêté A/2003/43/MEF/SGG du 21 janvier 2003, portant subvention de crédits budgétaires exercice 2003.

Le Ministre de l'Economie et des Finances ;

Arrête :

Article 1 : Une subvention spéciale de crédits budgétaires d'un montant de GNF 250.000.000 (Deux Cents Cinquante Millions de Francs Guinéens) est accordée à l'Assemblée Nationale, au titre des douzièmes provisoires de l' exercice 2003.

Article 2 : La subvention visée à l' article 1er, servira à l'achat de matériels informatiques et à divers frais d'installation de la deuxième législature.

Article 3 : La dépense est imputable sur la ligne : Section 24, Titre 3, Chapitre 39, Article 90 <<Dépenses Diverses non Ventilées >> exercice 2003.

Article 4 : Les Directeurs Nationaux du Budget, du Contrôle Financier et du Trésor sont chargés chacun en ce qui le concerne de l' application du présent Arrêté.

Article 5 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 21 janvier 2003
P/Le Ministre P.O
Le Secrétaire Général
Elhadj Amadou Sow

Arrêté A/2003/790/SGG du 11 février 2003, portant création d'une régie d'avance.

Le Ministre de l'Economie et des Finances ;

Arrête :

Article 1 : Pour permettre l'exécution rapide des dépenses de souveraineté, est créé une régie d'avance d'un montant de Cent Cinquante Millions Francs Guinéens (150.000.000 GNF) en faveur du Ministère à la Présidence chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Article 2 : La régie d'avance visée à l'article 1er est imputable sur les lignes budgétaires ci-après :

CARBURANTS

16-101-100-31-31(DNAP et Cult).....	= 500.000
16-102-100-31-31(DNAJC).....	= 500.000
16-103-100-31-31(DNP).....	= 600.000
16-104-100-31-31(DAE).....	= 600.000
16-900-100-31-31Autres Services Centraux.....	= 9.650.000
17-101-100-31-31(D.N Coopération).....	= 1.000.000
17-102-100-31-31(D.N. Intégration).....	= 1.000.000
17-900-100-31-31 (Autres Services Centraux	= 5.750.000
35-107-100-31-31 (Cabinet y.c.DAAF).....	= 3.750.000

DEPENSES DIVERSES

16-101-100-39-90 DNAP et Cult	= 500.000
16-102-100-39-90 DNAJC.....	= 500.000
16-103-100-39-90 DNP.....	= 600.000
16-104-100-39-90 DNA Economique	= 600.000
16-104-100-39-90 Autres Services Centraux.....	= 10.000.000
7-000-100-39-80 Ens. PPTTE Contribu à dons bud	= 100.000.000
17-000-100-39-90 DN Coopération.....	= 3.000.000
17-102-100-39-90 DN Intégration	= 3.000.000
35-107-100-39-90 Cabinet (YC DAAF).....	= 8.450.000

Article 3 : Le montant de cette régie sera viré par le comptable de rattachement après engagement par la Direction Nationale du Contrôle Financier, sur le compte N° 41-11-972 domicilié à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG).

Article 4 : Le renouvellement de l'avance ne peut intervenir qu'après production à la Direction Nationale du Budget des pièces justificatives des dépenses effectuées au titre de l'avance antérieure pour mandatement de régularisation et visa du comptable de rattachement.

Article 5 : Les disponibilités restant en caisse et ou en Banque devront être reversées au Trésor au plus tard le 31 décembre 2003. Le reversement donnera lieu à la délivrance d'une quittance par le Comptable Assignataire.

Article 6 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 11 février 2003
P/ Le Ministre P.O
Le Secrétaire Général
Elhadj Amadou Sow

Arrêté A/2003/791/MEF/SGG du 11 février 2003, portant nomination d'un régisseur.

Le Ministre de l'Economie et des Finances.

Arrête :

Article : Monsieur Ansoumane Conté, matricule 163482 A, Chef de la division des affaires administratives et financières (DAAF) du Ministère à la Présidence Chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération, est nommé régisseur titulaire de la régie d'avance mise en place par arrêté N°...../MEF/SGG du2003.

Article 2 : Monsieur Joseph Millimono ISFC, matricule 199236 Z, Chef de Section Finances Comptabilité à la DAAF dudit Département, est nommé régisseur suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du régisseur titulaire.

Article 3 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 11 février 2003
P/Le Ministre P.O
Le Secrétaire Général
Elhadj Amadou Sow

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté A/2003/487/MJ/SGG du 4 février 2003, rapportant partiellement l'arrêté n°1553/MJ/SGG du 18 avril 2002 portant proclamation des résultats de l'évaluation des Avocats Stagiaires.

Le Ministre de la Justice ;

Arrête :

Article 1 : L'article 4 de l'arrêté n°1553/MJ/SGG/2002 du 18 avril 2002 est rapporté en ce qui concerne les Avocats Stagiaires dont les noms suivent :

1. Ahmed Habib Kouyaté
2. Amadou Kourouma
3. Cellou Sanoussi
4. Foret Samoura
5. Amadou Diallo
6. Moussa Touré
7. Mamadou Oury N'Diré Diallo
8. Sylvain Millimono
9. Raffi Raja

Article 2 : Les intéressés suivront un stage d'une année au Centre de Formation et de Documentation Judiciaires et feront cumulativement un stage pratique dans le Cabinet d'un Avocat inscrit au Bureau depuis cinq (5) ans au moins.

Article 3 : A l'issue du stage, les Avocats stagiaires seront titularisés et inscrits au tableau de l'Ordre après avis du Conseil de l'Ordre.

Article 4 : Le Conseil de l'Ordre des Avocats et le Centre de Formation et de Documentation Judiciaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application pratique du présent Arrêté.

Article 5 : Le présent Arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 4 février 2003
Le Ministre
Abou Camara

Arrêté A/2003/488/MJ/SGG du 4 février 2003, portant admission et Agrément en qualité d'huissier de justice.

Le Ministre de la Justice

Arrête :

Article 1: Sont déclarés définitivement admis par ordre de mérite, les Huissiers de Justice dont les noms suivent :

- 1er	Sidiki	Kandé	15
- 2ème	Joseph Fakaba	Oularé	13,83
- 2ème ex	Morlaye Soumaré	Soumaoro	13,83
- 4ème	Paul	Lamah	13,67
- 5ème	Fodé Mamoudou	Yansané	13,58
- 6ème	Lansana Salifou	Soumah	13
- 7ème	Elhadj Fodé Mouké	Soumah	12,67
- 7ème ex	Mohamed Chérif	Camara	12,67
- 9ème	Ibrahima	Keïta	12,25
- 10ème	Mamadou	Barry	11,67
- 11ème	Christophe Labilé	Koné	11,50
- 12ème	Mohamed	Konaté	11,42
- 13ème	Mohamed	Bangoura	10,85
- 14ème	Sékou	Camara	10,50
- 15ème	Ibrahima	Bah	10,33

Article 2 : Les intéressés sont autorisés à exercer la profession d'huissier de justice en République de Guinée.

Article 3 : Avant d'entrer en fonction, ils sont tenus de prêter le serment prévu par la Loi et de verser pour être admis au serment professionnel, une caution de Cent mille Francs Guinéens au Trésor Public.

Article 4 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 4 février 2003
Abou Camara

Arrêté A/2003/489/MJ/SGG du 4 février 2003, portant organisation du stage des avocats.

Le Ministre de la justice ;

Arrête :

Article 1 : Le stage des Avocats est organisé comme suit :

- L'Avocat bénéficiaire d'un Agrément est inscrit sur la liste des Avocats Stagiaires après sa prestation de serment.

- Avant la prestation de serment du stagiaire le Maître de stage doit s'engager par écrit à assurer effectivement sa formation pratique.

Le Maître de stage sera tenu de fournir au Conseil de l'Ordre un rapport sur le déroulement du stage tous les six (6) mois.

- L'Avocat Stagiaire est tenu de suivre deux (2) années de stage sous la direction de son Maître de stage, Avocat Titulaire qui assure sa formation pratique.

- Durant la période de stage, les Avocats Stagiaires sont astreints à des Cours de Formation Juridique et Judiciaire, organisés par le Ministère de la Justice en collaboration avec le Conseil de l'Ordre des Avocats selon un programme convenu avec le Centre de Formation et de Documentation Judiciaires où ces cours se dérouleront.

Cette formation, à la fois théorique et pratique, permet entre autres à l'Avocat Stagiaire :

1. de se familiariser avec l'organisation et le fonctionnement des juridictions.
2. de connaître les règles de la profession d'Avocat.

3. de connaître les activités des autres professions judiciaires (Notaires, Huissiers de Justice, Commissaires-priseurs).

4. d'approfondir ses connaissances en procédure.

Article 2 : Au terme du stage, l'Avocat Stagiaire passe un examen qui comporte les épreuves suivantes :

Une épreuve écrite de procédure civile

Une épreuve écrite de procédure pénale

Une épreuve orale de culture générale

une épreuve orale de déontologie

Chacune de ces épreuves est notée sur vingt (20).

Le candidat doit en outre présenter et soutenir un rapport de stage rédigé sur un thème juridique ou judiciaire de son choix devant un jury de cinq (5) membres comprenant deux (2) Avocats deux (2) Magistrats et un (1) Professeur de droit.

La Présidence du jury est assurée alternativement par un membre du jury.

Le rapport de stage est noté sur vingt (20).

Article 3: Est déclaré admis le candidat qui aura obtenu une moyenne générale de dix sur vingt (10/20).

Aucun candidat ne peut se présenter à plus de deux (2) examens.

Article 4: Le candidat ayant réussi à l'examen de fin de stage reçoit du Ministre de la Justice son Agrément définitif et est inscrit au tableau de l'Ordre des Avocats.

Article 5: Le stage de l'Avocat se déroule durant deux (2) années sous la direction et le contrôle du Conseil de l'Ordre et du Maître de stage inscrit au Tableau depuis moins cinq (5) ans.

L'Avocat Stagiaire peut plaider, accomplir des actes de procédures sous le contrôle effectif du Maître de stage.

Article 6: L'assiduité aux cours du centre de formation est obligatoire.

Deux (2) absences non justifiées entraînent la radiation du stagiaire.

Article 7: La discipline au niveau du Centre de Formation sera assurée par le Conseil de l'Ordre et le Directeur du Centre.

Le Directeur du Centre sera tenu de dresser un procès-verbal sur le déroulement du stage au Conseil de l'Ordre tous les six (6) mois.

Pendant la durée du stage le Conseil de l'Ordre procédera à l'enquête de moralité du stagiaire afin de s'assurer que celui-ci présente des garanties nécessaires pour accéder à la profession d'Avocat.

Article 8 : Si à l'issue de l'examen les notes du Candidat sont insuffisantes, le stage est reconduit pour une période d'une (1) année renouvelable une (1) fois.

A l'issue de la première et/ou de la seconde reconduction, l'Avocat Stagiaire est inscrit au tableau de l'Ordre des Avocats en qualité d'Avocat Titulaire sauf avis contraire motivé du Conseil de l'Ordre.

Article 9 : Le présent Arrêté annule toutes dispositions antérieures contraires.

Article 10 : Le présente Arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 4 février 2003
LE MINISTRE
Abou CAMARA

Arrêté N° 2003/490/MJ/SSGG/ du 4 février 2003, portant Agrément D'Avocats Stagiaires.

Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Arrête :

Article 1 : Les personnes dont les noms suivent sont agréés en qualité d'Avocats Stagiaires

N°	PRENOMS	NOMS	CABINETS
1	N'Famara	Camara	Mes Gandhi et Diop
2	Lansana	Komah	
3	Alpha Amadou	Bah	
4	Aboubacar	Ouattara	Me Djiéila Barry
5	Yamoussa	Bangoura	
6	Alpha Mamoudou	Barry	
7	Momo	Touré	
8	Amadou Tafsir	Barry	
9	Ibrahima Kadiatou	Camara	Abdoul Kabèlè Camara
10	Momo	Sakho	
11	Mountaga Kobélé	Keïta	
12	Seydouba	Bangoura	
13	Alsény Aïssata	Diallo	Me Almamy Aore
14	Morlus	Sylla	
15	Sidiki	Bérété	Me Baïdy Tall
16	Santiba	Kouyaté	
17	Ibrahima Kalil	Camara	

18	Joseph Momory	Kamano	Mes Ahmadou Barry et Pascal Raphael Macos
19	Amadou Alpha Mariama	Diallo	
20	Amadou Saliou Horé Fello	Souaré	
21	Alpha	Kourouma	
22	Abdoulaye	Camara	Me André Gérard Diallo
23	Matta Kéty	Diallo	
24	Mohamed Lamine	Conté	
25	Adama Skel	Fofana	
26	Babady	Soumah	Me Portos et Fabi
27	Benjamin	Millimono	Maurice Lamey Kamano
28	Zézé	Kalivogui	Me Amadou Tidiane Camara
29	Elie	Koné	Me Jean Dieng
30	Sory Bailo	Barry	Me Ousmane Doukouré
31	Mohamed	Sylla	
32	Alpha	Camara	Me Antoine Damas Sagno
33	Albert	Délamou	
34	Christophe Labilé	Koné	
35	Sâa Maurice	Tolno	Me Georges Destéphen
36	Thierno Amidou	Barry	
37	Fatoumata Salé	Baldé	
38	Aboubacar Sidiki	Camara	
39	Lancinet	Sylla	Me Famoro Sydrum Camara
40	Thierno Amadou Tidiane	Bah	
41	Amadou Aliou	Diallo	Me Abdou Karim Diallo
42	Maouloud	Sow	
43	Billo	Diallo	
44	Thérèse Kounady	Traoré	
45	Félix	Mathos	Me Pépé Koulémou
46	Mohamed Lamine	Sylla	Me Dinah Sampil
47	Namarn	Diakité	
48	Mohamed Boundou	Sylla	
49	Abdoul Mazid	Diallo	
50	Amara	Bangoura	Me Mamadou Mouctar Diallo
51	Hervé Charles	Kolié	Me Koly Kourouma
52	Daouda	Diaby	Me Sékou Koundiano
53	Mohamed	Sow	Me Frédéric Sidibé
54	Ibrahima	Diallo	
55	Siradio	Wann	Me Bassirou Barry
56	Ami Sory	Cissoko	
57	Souleymane	Cissoko	Me Bassirou Barry
58	Lamine I	Nabé	Me Mountaga Bah
59	Michel Labila	Nonomou	Me Paul Youba Kourouma
60	Mouminy	Diallo	Me Paul Bauret
61	Kpana Emmanuel	Damba	
62	Tambadah	Tolno	
63	Mamady	Diomandé	Me Salifou Béavogui
64	Moussa Kalil	Condé	

65	Köhô	Guilavogui	
66	Amadou	Kamano	
67	Oury Baïlo	Bah	Me Charlotte Laurence
68	Amara	Chérif	
69	Alhousseny	Keïta	
70	Thierno Amadu Oury	Diallo	Me Boubacar Sow
71	Amadou Sanoussy	Barry	Me Alpha Oumar Barry
72	Lansana Mahawa	Camara	
73	Morlaye	Sylla	
74	Abdoul Aziz	Barry	Me Fodé Abass Bangoura
75	Daouda	Makanéra	
76	Mohamed Abou	Camara	Me Mohamed Lamine Soumah
77	Roland Désiré	Bangoura	
78	Naby	Yansané	Me Fodé Camara
79	Faya Gabriel	Kamano	Me Lamine Youla
80	Félix	Doro	Me Maurice Zogbélemou Togba
81	Alsény	Sylla	Me Sékou Kétouré
82	Yacouba	Diallo	Me Moussa Bouba Diarra
83	Maharana	Diallo	
84	Sékouba	Camara	Me Joseph Kolémou
85	Moussa	Soumah	
86	Kerfalla	Soumah	Me Samuel I.O.M'Carthy
87	Zaora Claver	Loua	Me Augustin Lavilé Gomou
88	Foromo Frédéric	Loua	Me N'Faly Fofana
89	Aly	Diané	
90	Amadou Saïdou	Baldé	Me Elhadj Ibrahima Dabo
91	Amadou Saliou	Diallo	Me Amadou Lélouma Diallo
92	Mamadou	Conté	Mes Abass Bangoura et Lavilé Augustin Gomou
93	Mama Lessa	Koumbassa	
94	Saligou	Camara	Dinah Sampil
95	Mamadou Aliou	Bah	
96	Amadou	Baldé	Me Amadou Tidiane Kaba
97	Aboubacar	Camara	
98	Alsény	Bah	Alpha Oumar Diallo
99	Mohamed	Traoré	
100	Mohamed IV	Condé	Me Sory Keïta
101	Fanta	Béréte	Me Djibril Kouyaté
102	Kaba I	Camara	Me Famoro Sydrum Camara
103	Fatoumata	Donzo	
104	Ibrahima	Camara	Me Djéila Barry
105	Mamadou Oury Fatou	Barry	Me Gandhi
106	Sory	Condé	Me Mory Condé
107	François Fadoun	Mansaré	Me Facinet Dembadouno
108	Paul	Lamah	Me Koly Kourouma
109	Alhassane	Keïta	Me Paul Bauret
110	Sidiki	Kandé	Me Pépé Koulémou
111	Ahmed	Cissé	Me Amadou Tidiane Kaba
112	Thierno Hady	Bah	
113	Oumar	Baldé	Me Baïdy Tall
114	N'Famoussa Kader	Camara	Me Sékou Koundouno
115	Ibrahima	Camara	Me Djéila Barry
116	Issa	Diop	Me Aboubacar Sylla
117	Séni	Kamano	Me Togba Nicolas Zomy
118	Michaël	Diakité	Me Kémoko Malick Diakité

Article 2 : Les intéressés sont astreints à suivre un stage, conformément à l'Arrêté n°...../MJ/SGG/03 du 2 Janvier 2003, portant organisation du stage des Avocats.

Article 3 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry le 4 Février 2003

Le Ministre
Abou Camara

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

Arrêté A/2003/515/MATD/CAB/DNAT du 4 février 2003, portant nomination de deux (2) sous - préfets.

Le Ministre ;

Arrête :

Article 1 : Les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions de Sous-Préfets dans les Préfectures ci-après.

REGION ADMINISTRATIVE DE FARANAH :

Préfecture de Faranah :

Sous-Préfecture de Bania : Le Sous-Lieutenant Ousmane Savané mle 107411G précédemment en service à l'Etat Major de l'armée de terme en remplacement du Sous-Lieutenant Ngougna Traoré décédé.

REGION ADMINISTRATIVE DE KANKAN :

Préfecture de Kouroussa :

Sous-Préfecture de Doura : Mr. Sidiki Traoré, ingénieur agronome mle 143.3873G précédemment Sous-Préfet Adjoint de Banfélé (Kouroussa) en remplacement de Famoudou Traoré admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, exercice 2003.

Article 3 : Le présent Arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 4 février 2003

Le Ministre
Elhadj Moussa Solano

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS**

Arrêté A/2003/130/MTPT/SGG du 28 janvier 2003, portant nomination des inspecteurs régionaux des Travaux Publics.

Le Ministre ;

Arrête :

Article 1 : Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions d'inspecteurs Régionaux des Travaux Publics dans les Régions Administratives ci-après :

Kankan :

Monsieur Sakoba Fofana, Ing. PC, précédemment Inspecteur Régional de TP de Faranah, en remplacement de Mohamed Traoré, mis à la disposition de l'Inspection Générale du Ministère des Travaux Publics et Transports.

Faranah :

Monsieur Adboulaye Bah, Ing. Mécanicien, précédemment chef section TP de Dinguiraye, en remplacement de Sakoba Fofana, muté.

Kindia :

Monsieur Boubacar Baldé, Ing. TP, précédemment Inspecteur Régional des TP de Boké, en remplacement de Monsieur Benjamin Sandouno, muté.

Boké :

Monsieur Sékou Toumani Oularé, Ing. PC, précédemment chef section TP de Boké, en remplacement de Monsieur Boubacar Baldé, muté.

Labé :

Monsieur Mamadou Oury Diallo, Ing. PC, précédemment Inspecteur Régional des TP de Mamou, poste vacant.

Mamou :

Monsieur Sanoussi Camara, Ing. PC, précédemment chef section TP de Mamou, en remplacement de Monsieur Mamadou Oury Diallo, muté

Article 2 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 28 janvier 2003
Cellou Dalein Diallo

Arrêté A/2003/131/MTPT/SGG du 28 janvier 2003, portant nomination d'un Chef et de deux Chefs adjoints de Bureaux Régionaux de l'Entretien Routier .

Le Ministre ;

Arrête :

Article 1 : Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions de Chef et Chefs Adjoints de Bureaux Régionaux d'Entretien Routier dans les Régions Administratives ci-après :

REGION ADMINISTRATIVE DE KANKAN

Chef du Bureau : Monsieur Lamine Diané, Ingénieur de Bâtiment, précédemment Chef Adjoint du Bureau Régional de Mamou, en remplacement de Monsieur Fodé Keïta, mis à la disposition de la Direction Nationale de l'Entretien Routier.

Chef Adjoint du Bureau : Monsieur Mamadou Barry, Ing. GR précédemment chargé d'études à la Direction Nationale de l'Entretien Routier, en remplacement de Monsieur Chérif Diallo, mis à la disposition de la Direction Nationale de l'Entretien Routier.

REGION ADMINISTRATIVE DE MAMOU

Chef Adjoint du Bureau : Monsieur Aboubacar Soumah, Ing. PC précédemment Chef section Suivi des Routes en terre, Division Suivi et Programmation/DNER en remplacement de Monsieur Lamine Diané, muté.

Article 2 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 28 janvier 2003
Cellou Dalein Diallo

Arrêté A/2003/0181/MTPT/SGG du 28 janvier 2003, portant Agrément technique pour l'exercice d'Activités d'Agent de Voyages dénommée << NIMBA VOYAGES >>

Le Ministre ;

Arrête :

Article 1 : Il est accordé à la Société << NIMBA VOYAGES >> un Agrément pour l'exercice d'activités d'agent de voyages :

Article 3 : Toute extension ou modification de l'objet dudit Agrément doit être soumise à l'approbation du Ministère chargé de l'Aviation Civile ;

Article 4 : Le siège de l'Agence << NIMBA VOYAGES >> est fixé à Conakry. Il peut être transféré en tout endroit de la même ville sur simple décision de la Direction Générale ;

Article 5 : L'Agence est soumise en matière d'importations, d'impôts et de taxes à la réglementation en vigueur en République de Guinée ;

Article 6 : Un délai d'un (01) mois, à compter de la date de signature du présent Arrêté, est accordé à l'Agence pour son inscription au Registre du Commerce ;

Article 7 : Le présent Arrêté sera suspendu ou retiré si nécessaire au cas où :

- l'Agence n'aura pas apporté dans un délai de six (06) mois, les preuves suffisantes de son début d'activités ;

- l'Agence ne se sera pas conformée aux lois et règlements en vigueur en République de Guinée ;

Article 8 : La Direction Nationale de l'Aviation Civile est chargée de veiller à l'application correcte du présent Arrêté ;

Article 9 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Conakry, le 28 janvier
Le Ministre
Cellou Dalein Diallo

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES DE LA PROMOTION FEMININE ET DE L'ENFANCE

Arrêté conjoint A/2002/721/MASPF/MEPUEC/MEF/SGG du 10 février 2003, portant création de la Cellule Coordination du Programme Triennal d'Alphabétisation des Femmes.

Le Ministre des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance ;

Le Ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique ;

Le Ministre de l'Economie et des Finances.

Arrêtent :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Il est créé au sein du Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, une Cellule de Coordination du Programme Triennal d'Alphabétisation des Femmes (2003-2005).

Article 2 : Cette Cellule a pour missions :

- D'assurer le suivi et l'application effective des recommandations de l'atelier de réflexion sur la problématique de l'alphabétisation des femmes en Guinée.

- De planifier, suivre et coordonner les activités de mise en oeuvre du programme triennal d'alphabétisation ;

- De veiller et oeuvre pour la mise en place d'un fonds national d'appui à l'alphabétisation ;

- De susciter et renforcer la concertation et la synergie entre les intervenants sur le terrain ;

- De créer et vulgariser un logiciel de transcription des langues nationales au niveau des Institutions de formation d'adultes.

CHAPITRE II : COMPOSITION

Article 3 : la Cellule de Coordination du Programme Triennal d'Alphabétisation est composée comme suit :

- Un représentant du Cabinet du Ministre des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance.

- Deux représentants de la Direction Nationale de la Promotion Féminine.

- Les Inspecteurs régionaux des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance des 8 Régions Administratives.

- Un représentant du Service National de l'Alphabétisation/Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique.

- Les huit (8) Directeurs régionaux de l'Alphabétisation.

-Le Coordinateur National du Programme Education pour Tous (EPT).

- Un représentant de l'Institut de Recherche Linguistique Appliquée.

- Un représentant du Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Sécurité.

- Un représentant du Comité National pour le Volontariat.

Article 4 : La Cellule de Coordination travaille, sous la direction d'un comité de pilotage composé des Ministères des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique et de l'Economie et des Finances.

Article 5 : La Cellule de Coordination se réunit en session ordinaire une fois par trimestre sur convocation du Comité de Pilotage. Elle peut se réunir en session extraordinaire autant de fois que la nécessité le commande.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINALES

Article 6 : Le Ministre des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, le Ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne,

de l'application du présent Arrêté Conjoint qui prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 10 février 2003

Le Ministre de l'Enseignement
Pré-Universitaire l'Education
Civique

Le Ministre des Affaires
Sociales, et de la Promotion
Féminine et de l'Enfance

Le Ministre de l'Economie et des Finances
Mr Cheick Ahmadou Camara

Arrêté A/2003/ 104/MASPFE/CAB du 27 janvier 2003, portant nomination d'une Directrice Préfectorale des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance.

Le Ministre ;

Arrête :

Article 1 : Madame Nènè Adama Sow mle 139719 W Institutrice Ordinaire mise à la disposition du Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance suivant l'Arrêté n°02/3692/MEFP/SCA du 6 août 2002 est nommée Directrice Préfectorale des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance de Dalaba.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (exercice 2003).

Article 3 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Conakry, le 27 janvier 2003
Me Bruce Mariama ARIBOT

Arrêté A/2003/105/MASPFE/CAB du 27 janvier 2003, portant nomination du Médecin Chef du Centre National de Formation Sociale Appliquée Jean Paul II.

Le Ministre ;

Arrête :

Article 1 : Docteur Mamadou Mara mle 154488 W Médecin Gynécologue précédemment Chef de Section Formation des travailleurs sociaux spécialisés du Centre National de Formation Sociale Appliquée Jean Paul II est nommé Médecin Chef dudit Centre en remplacement de Docteur Mahawa Soumah appelée à d'autres fonctions.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance exercice 2003.

Article 3 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Conakry, le 27 janvier 2003
Me BRUCE Mariama ARIBOT

Arrêté A/2003/1039/MASPFE/CAB du 27 février 2003, portant nomination d'une Directrice Préfectorale des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance.

Le Ministre ;

Arrête :

Article 1 : Mme Gopou, Loua mle 196440 N, rédactrice d'administration chargée d'études à la Division Promotion Economique de la Direction Nationale de la Promotion Féminine est nommée Directrice Préfectorale des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance de N'Zérékoré.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (exercice 2003).

Article 3 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Conakry, le 27 février 2003
Mme BRUCE Mariama ARIBOT

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS DE BORNAGES

Il sera procédé par Elh. Mamadou Sadio Diallo, géomètre expert agréé B.P. : 4900, Tél. 011 21 47 86, le lundi 10 mars 2003 et jours suivants au bornage :

1. Suite à une requête de Mme Horsy Diallo, d'une concession sise à Soumabossia/Lambanyi ; des parcelles n°33, 34 et 38 du lot 30 de Koloma-Démoudoula ; de la parcelle n°4 du lot 2 de Matoto et de la parcelle n°3 du lot 8 de Nongo I ;
2. Des parcelles n°14, 15 et 16 du lot 33 de Sangoyah-Nord, suite à une requête de M. Aliou Fofana ;
3. De la parcelle n°38 du lot 56 de Simbayah-Gare, suite à une requête de Thierno Yaya Barry ;
4. D'une concession sise à Lambayi/Kinifi, suite à une requête de M. Mouctar Diallo ;
5. D'un domaine agricole sis à Garayah/Moribayah/Maferinyah, suite à une requête de M. Kandet Oumar Touré.
6. De la parcelle n°4 du lot 8 de Kobayah, suite à une requête de M. Amadou Lamarana Diallo ;
7. De la parcelle n°15 du lot 5 de Lambanyi/Kinifi, suite à une requête de M. Thierno Ibrahima Diallo ;

8. D'une concession sise à Kobayah, suite à une requête des sieurs Abdoul Goudoussi Diallo et Souleymane Diallo ;

9. D'une concession sise dans le D.P.M de Limbataya/Conakry II, suite à une requête de M. Sékou Soumah ;

10. Suite à une requête de M. Abdoul Karim Diakhaby ; de la parcelle n°53 du lot 4 de Kénien et d'une partie de la parcelle issue de morcellement du T.F. n°1558 de Conakry II ;

11. D'une concession bâtie sise à Simbaya-Gare, suite à une requête de M. Ibrahima Bah ;

12. De la parcelle n°3 du lot 40 de Nongo II-Sud, suite à une requête de M. Mohamed Béréte ;

13. D'une concession bâtie sise à Simbaya-Gare, suite à une requête de Mme Kadéba Tounkara ;

14. D'une concession bâtie sise à Matam-Lido, suite à une requête de Elh. Mohamed Lamine Soumah ;

15. D'une concession sise à Dar-Es-Salam/Secteur 6/Carré 2, suite à une requête de M. Mamadou Sysako Diallo ;

16. De la parcelle n°8 du lot 9 de Kountia-Rails, suite à une requête de Elh. Alpha Mamadou Diallo ;

17. Des parcelles n°1 et 2 du lot 2B de Sanoyah, suite à une requête de M. Moustapha G. Diallo et Fils ;

18. D'une concession sise à Hamdallaye I, suite à une requête de M. Mamadou Alpha Barry ;

19. D'une concesssion sise à Simbaya/Soumabossia, suite à une requête de Mme Kadéba Tounkara ;

20. Deux concessions sises à l'île de Kassa, suite à une requête des Héritiers ; Melly Camara, Fatou Camara et Amie Camara ;

21. De la parcelle n°1290 du lot 28 de Lambanyi II, suite à une requête de M. Santigui Sylla ;

22. Des parcelles 1 et 2 du lot 8 de Coyah-Plateau, suite à une requête de M. Patrice Paul Guillaume ; et Mme Djénaba Camara Guillaume ;

23. De la parcelle n°102 du lot 7 îlot 8 de Lambanyi, suite à une requête de M. Aboul Maaly Baldé ;

24. D'une concession sise à Dabondy-Centre, suite à une requête de Hadja Mabinty Yansané ;

25. De la parcelle n°3 du lot 16 de Matoto, suite à une requête de Mme Mariama Cissé ;

26. D'une concession sise à Sonfonia-Gare, suite à une requête de M. Alsény Diallo ;

27. De la parcelle n°2 du lot 509 de N'Zérékoré, suite à une requête de l'Association Chrétienne des Témoins de JEHOVAH ;

Les oppositions peuvent être reçues dans un délai de un mois à compter de la date de publication des présents avis au Journal Officiel de la République de Guinée, directement sur les sites, aux quartiers intéressés, à la Conservation Foncière et au cabinet B.T.I.

Elh. Mamadou Sadio Diallo

Il sera procédé par Diallo Ibrahima Popodara géomètre expert agréé, BP. : 286, Matam Tél : (011) 26-70-93, à 10 heures et Jours suivants au bornage :

1- D'une concession sise à Petel/Mamou, suite à une requête de Monsieur Alpha Amadou Barry.

2- D'un terrain hors loti sis à Föfömèrè/Commune de Dubréka, suite à une requête de Mr. Abdoulaye Diallo.

3. De la parcelle 3 lot 33 sise à Dabompa-Nord/Commune de Matoto, suite à une requête de Naby Moussa Diané.

4. D'une concession sise à Koloma I, Commune de Ratoma suite à une requête de Ibrahima Diallo.

5. De la parcelle 7 lot 13 sise à Kipé/Commune de Ratoma, suite à une requête de Fanny Heggan.

6. D'un terrain hors loti sis à Lansanaya/Commune de Matoto, suite à une requête de Hady Bah.

7. De la parcelle 19 lot 13 sise à Dabompa-Nord/Commune de Matoto, suite à une requête de Mamadou Aliou Diallo.

8. De la parcelle 2 lot 43 sise à Ansoumaniyah-Plateau II Madinatoulaye, suite à une requête de Mamadou Oury Diallo.

9. De la parcelle 19 lot 5 îlot 7 de Lambanyi/Commune de Ratoma, suite à une requête de Thierno Mamadou Baïlo Dia.

10. De la parcelle 6 lot 2 de Sonfonia-Görè/Commune de Ratoma, suite à une requête de Mamadou attigou Bah.

Les oppositions peuvent être reçues dans un délai d'un mois à compter de la publication des présents avis, au Journal Officiel de la République de Guinée, directement sur les sites, aux quartiers intéressés, à la conservation Foncière ou au Cabinet C.E.T.E.F.

Ibrahima Popodara Diallo

Imprimerie Triomphe - CONAKRY - Dépôt Légal n°6 - 2003